

Forêt et carbone, un besoin des entreprises et des collectivités

Olivier Gleizes



AUTEUR

Ce document a été réalisé par Olivier Gleizes, ingénieur forestier coordonnant l'activité "forêt et carbone" au Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), dans le cadre du programme franco-espagnol "Forest CO₂" cofinancé par le fonds européen LIFE (l'instrument financier pour l'environnement).

Pour en savoir plus : www.lifeforestco2.eu.

REMERCIEMENTS

L'auteur remercie Céline Emberger (CRPF Occitanie) et Florian Prudhomme (CRPF Occitanie) pour leur appui dans cette étude, Céline Forissier (CRPF Occitanie) pour la cartographie, Mireille Florimond (CRPF Grand Est) pour la mise en page et Samuel Six (CNPF-IDF) pour ses conseils avisés.

PHOTOGRAPHIES DE COUVERTURE

Olivier Gleizes - CRPF Occitanie-IDF © CNPF

Thierry Néquier - CRPF Limousin © CNPF

© Jean-Michel Préault

MISE EN PAGE COUVERTURE

Mireille Florimond, CRPF Grand Est

IMPRESSION

Document imprimé par IMPACT IMPRIMERIE sur papier PEFC (<http://www.impactimprimerie.com/>)

DIFFUSION

CNPF-IDF,

47 rue de Chaillot, 75116 PARIS

Tél : +33 (0)1 47 20 68 39

Fax : +33 (0)1 47 23 49 20

idf-librairie@cnpf.fr

Copyright : © Centre national de la propriété forestière, 2017

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE CONSEILLÉE POUR CE DOCUMENT

GLEIZES Olivier, 2017. *Forêt et carbone, un besoin des entreprises et des collectivités*. Paris : Institut pour le développement forestier, 32 p.



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	3
CARACTÉRISATION DE L'ÉCHANTILLON SONDÉ	4
QUI SONT LES RÉPONDANTS ?	4
<i>Entreprises et établissements publics</i>	4
<i>Collectivités, EPCL et assimilés</i>	4
QUELLE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS ?	6
BILAN CARBONE ET SÉQUENCE « ÉVALUER, RÉDUIRE, COMPENSER »	6
ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS & FORESTIERS : CARACTÉRISTIQUES D'UN MARCHÉ POTENTIEL EN FRANCE ...	10
DES ENTITÉS MOTIVÉES PAR DES PROJETS CARBONE	10
LE BUDGET POUR UN PROJET CARBONE	11
QUANTITÉ DE CO ₂ À COMPENSER	12
UNE PRÉFÉRENCE NETTE POUR DES PROJETS FORESTIERS LOCAUX	13
LES TRAVAUX STOCKANT LE CARBONE	17
LES AUTRES SERVICES À VALORISER	18
DES PERSPECTIVES OPTIMISTES	20
ANNEXE : LE QUESTIONNAIRE ENVOYÉ	21
CARTE 1. — LOCALISATION DES ENTITÉS PRIVÉES ET PUBLIQUES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE (CNPF, 2017)	24
CARTE 2. — LOCALISATION DES ENTITÉS PRIVÉES ET PUBLIQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE DANS LA PETITE COURONNE ET À PARIS (CNPF, 2017)	25
CARTE 3. — TAUX DE BOISEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE (CNPF, 2017)	25
CARTE 4. — NOMBRE DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE DU CNPF PAR ANCIENNE RÉGION ADMINISTRATIVE (CNPF, 2017)	26
CARTE 5. — LOCALISATION DES RÉPONSES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE ET PAR TYPE D'ENTITÉ (CNPF, 2017)	27
CARTE 6. — NOMBRE DE RÉPONSES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE (CNPF, 2017)	28

« Le côté d'où nous venions était couvert d'arbres de six à sept mètres de haut. Je me souvenais de l'aspect du pays en 1913 : le désert... Le travail paisible et régulier, l'air vif des hauteurs, la frugalité et surtout la sérénité de l'âme avaient donné à ce vieillard une santé presque solennelle. C'était un athlète de Dieu. Je me demandais combien d'hectares il allait encore couvrir d'arbres. »

L'homme qui plantait des arbres, Jean GIONO (1953)

Le programme européen LIFE 14 CCM/ES/001271 « *Quantification des puits de carbone forestier et développement des systèmes de compensation comme outils d'atténuation du changement climatique* » est un programme de recherche, développement et innovation sur le carbone forestier (2016-2019). Il implique des organismes forestiers d'Espagne et de France : le ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement de la Région de Murcie, la société Agresta, le Cesefor (Castille-et-Léon), l'Université de Cordoue, le ministère de l'Environnement, des Territoires et des Infrastructures de la Région de Galice et le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

Ce programme européen LIFE, baptisé « Forest CO₂ », vise à promouvoir la gestion durable des forêts en tant que moyen d'atténuation du changement climatique grâce à la mise en place d'itinéraires sylvicoles permettant de mieux séquestrer le carbone en forêt. Pour ce faire, il comprend une phase de quantification du carbone contenu dans les divers compartiments forestiers (biomasse, sous-étage, sols, litière), une phase de développement de projets carbone entre des organismes privés et publics et des propriétaires forestiers puis une phase de diffusion des connaissances vers les propriétaires et les gestionnaires forestiers notamment.

Préalablement, une des actions a consisté à étudier les **attentes des entités privées** (entreprises) et **publiques** (collectivités territoriales, EPCI¹, établissements publics...) par rapport à de potentiels projets de séquestration carbone en forêt. Les entreprises visées sont celles qui ne sont pas obligées de compenser leurs émissions au sein du système communautaire d'échange des quotas

d'émission (SCEQE)² créé dans le cadre de la ratification du protocole de Kyoto par l'Union européenne (UE). Il s'agit donc d'entreprises relevant de ce qu'on appelle les secteurs des émissions diffuses : le commerce, les transports, l'agriculture, le secteur des déchets, les services... Si elles souhaitent compenser, elles peuvent le faire mais cela relève alors d'une **démarche volontaire**.

Cette étude centrée initialement sur les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine a ensuite fait l'objet d'une extension de son périmètre d'étude à la France entière. Elle permet de mieux appréhender les différences dans les stratégies de développement durable ou de RSE (notamment dans la séquence « éviter, réduire, compenser ») entre des entités d'envergures plus importantes (nationale ou internationale) et des organismes davantage ancrés sur un territoire (Sud-Ouest en l'occurrence).

Il est précisé que les chiffres indiqués dans cette étude **ne sont pas représentatifs de l'ensemble** des entreprises, collectivités territoriales et établissements publics de France, dans la mesure où **cette étude ne prétend viser ni la représentativité ni l'exhaustivité** (car très complexes à obtenir). Les données exposées doivent donc être comprises comme résultant de l'analyse de l'échantillon sondé. Toutefois, le **très grand nombre de réponses collectées** (258) permet de bâtir une analyse **solide** basée sur un échantillon **très diversifié** en termes de région, de type, de secteur d'activité ou d'effectif des entités sondées.

Ces résultats sont souvent analysés au regard de deux échelons géographiques : le Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et le territoire national (pas de distinction entre les régions administratives).

¹ EPCI : établissement public à coopération intercommunale

² EU ETS en anglais (*European Union Emission Trading Scheme*)

L'échantillon de cette enquête se compose de **258 entités**. Parmi elles, on dénombre 163 entreprises, 65 collectivités territoriales, EPCI ou assimilés et 30 établissements publics.

L'enquête de quinze questions a été déposée sur SurveyMonkey, site de sondages sur internet, et a été envoyée à plus de 2 500 adresses emails issues d'une base de données construite pour l'occasion par le CNPF. Aucun partenaire ou organisme étatique en lien avec les bilans d'émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ayant pu fournir une telle liste, le CNPF a dû créer *ex nihilo* une telle base de données pour l'occasion.

Les emails récoltés sont le fruit d'un énorme travail de recherche.

La base de données des emails des collectivités/EPCI a été élaborée à partir des données de l'Observatoire des PCET³ de l'Ademe, couplées à d'importantes recherches sur internet pour découvrir les emails des personnes en charge d'un PCET.

Les emails des entreprises ont été ajoutés à partir de la consultation de très nombreux bilans d'émissions de gaz à effet de serre, d'innombrables recherches internet (sites référents sur le développement durable ou la RSE, sites des entreprises, communiqués de presse...), des réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, Viadeo), de la base de données des bilan GES de l'Ademe...

Dans l'ensemble, une très large majorité des contacts récoltés sont « concernés » par la réduction des émissions de GES au sein de leur organisme puisqu'il s'agit essentiellement :

- des chargés de mission PCET pour les collectivités territoriales/EPCI ;

- des contacts responsables du suivi du bilan de GES (ou bilan carbone) ;
- de responsables/directeurs du développement durable ;
- de responsables/directeurs RSE⁴ ;
- de responsables/directeurs qualité ;
- de responsables/directeurs HSE/QSE/QHSE⁵ ;
- de responsables/directeurs environnement...

Dans une moindre mesure, on trouve quelques directeurs, directeurs généraux ou responsables de la communication.

Une base de données d'environ 2 500 emails a finalement pu être constituée avec environ 600 emails de collectivités territoriales/EPCI et 1 900 emails d'entreprises et d'établissements publics dans la France entière (dont 700 dans le Sud-Ouest). Le taux de retour peut être estimé à environ 10 % ; ce qui est cohérent avec une enquête internet. Plusieurs relances ont été effectuées ; entre 3 et 4 emails ont été envoyés à chaque contact (dans quelques rares cas, 2 emails seulement).

L'annexe 1 restitue le questionnaire déposé sur SurveyMonkey.

³ Les PCET sont les plans climat énergie territoriaux, ils sont devenus des PCAET en 2016 (plans climat-air-énergie territoriaux)

⁴ La RSE est la responsabilité sociétale des entreprises (ou environnementale)

⁵ HSE : hygiène, sécurité, environnement

QSE : qualité, sécurité, environnement

QHSE : qualité, hygiène, sécurité, environnement

QUI SONT LES RÉPONDANTS ?

ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Un des points forts de cette enquête est **l'exhaustivité des secteurs d'activité** des répondants, comme le montre le graphe 1.

Dans cet échantillon, soulignons une forte représentation des secteurs des industries manufacturières (grande diversité en son sein), des banques et assurances, du BTP, du commerce et de la distribution, des industries agroalimentaires et de la santé et action sociale ⁶ (dont 16 hôpitaux et 2 centres thermaux).

Les secteurs des services divers, des transports et de la logistique, de la viticulture sont plutôt bien représentés. À ce titre, **une très forte participation du secteur de la viticulture** est à souligner, souvent de grands domaines ou des groupes viticoles, quasiment tous situés en Occitanie et Nouvelle Aquitaine (10 sur 11).

Enfin, dans une moindre mesure, plusieurs industries chimiques ou pharmaceutiques, des entreprises liées à l'environnement, à l'eau ou aux déchets, à la filière bois ou à la transformation du papier, à l'information ou à la communication et au tourisme ont également participé à cette enquête.

De façon plus anecdotique, quelques réponses des secteurs de l'immobilier, de l'enseignement et quelques établissements publics (autres que les centres hospitaliers) ont été enregistrées.

Une **très large gamme de secteurs** a donc été atteinte ; ce qui confère de la robustesse à l'enquête réalisée, quand bien même elle ne

visait ni l'exhaustivité ni la représentativité de l'ensemble des entreprises françaises.

Les 163 entreprises ayant participé à cette enquête se répartissent en :

- 3 micro-entreprises (l'enquête ne les ayant volontairement pas ciblées) ;
- 47 petites et moyennes entreprises (PME) ;
- 75 entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- 38 grandes entreprises (GE).

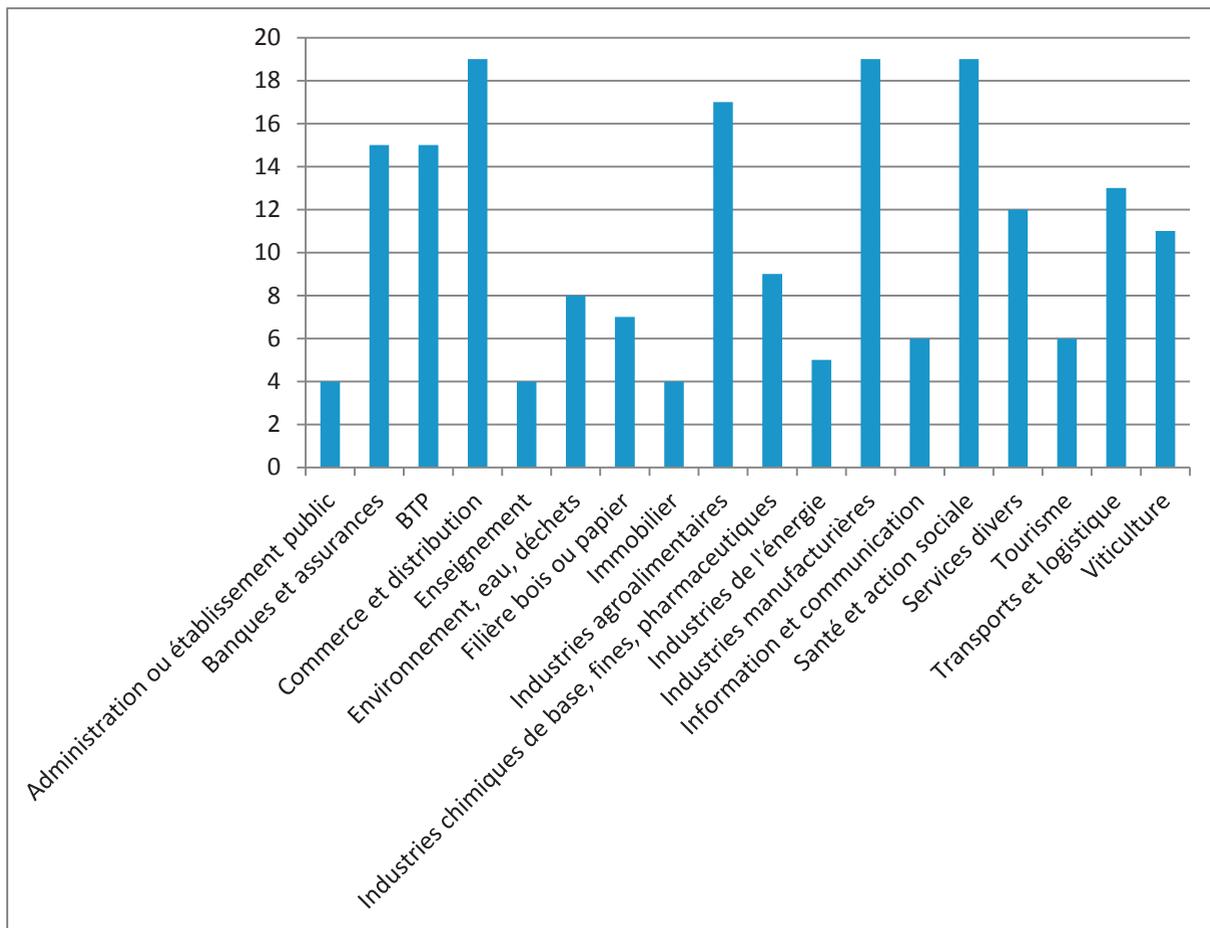
COLLECTIVITÉS, EPCI ET ASSIMILÉS

L'enquête a également collecté les réponses d'une grande variété de collectivités/EPCI (ou assimilés⁷) : les communautés d'agglomération ont le plus répondu, arrivent ensuite les départements et les communes dans une proportion semblable (graphe 2). Dans de moindres quantités, quelques métropoles ou communautés urbaines ont répondu, de même que quelques parcs naturels régionaux, pays, PETR ⁸ ou communautés de communes. Néanmoins, bien que dotées des plus gros budgets, nous retiendrons qu'aucune Région n'a participé à l'enquête : doit-on y voir un manque de visibilité quant à la question de la compensation des émissions carbone suite à un contexte très récent de fusion d'un certain nombre d'entre elles (moins d'un an) ?

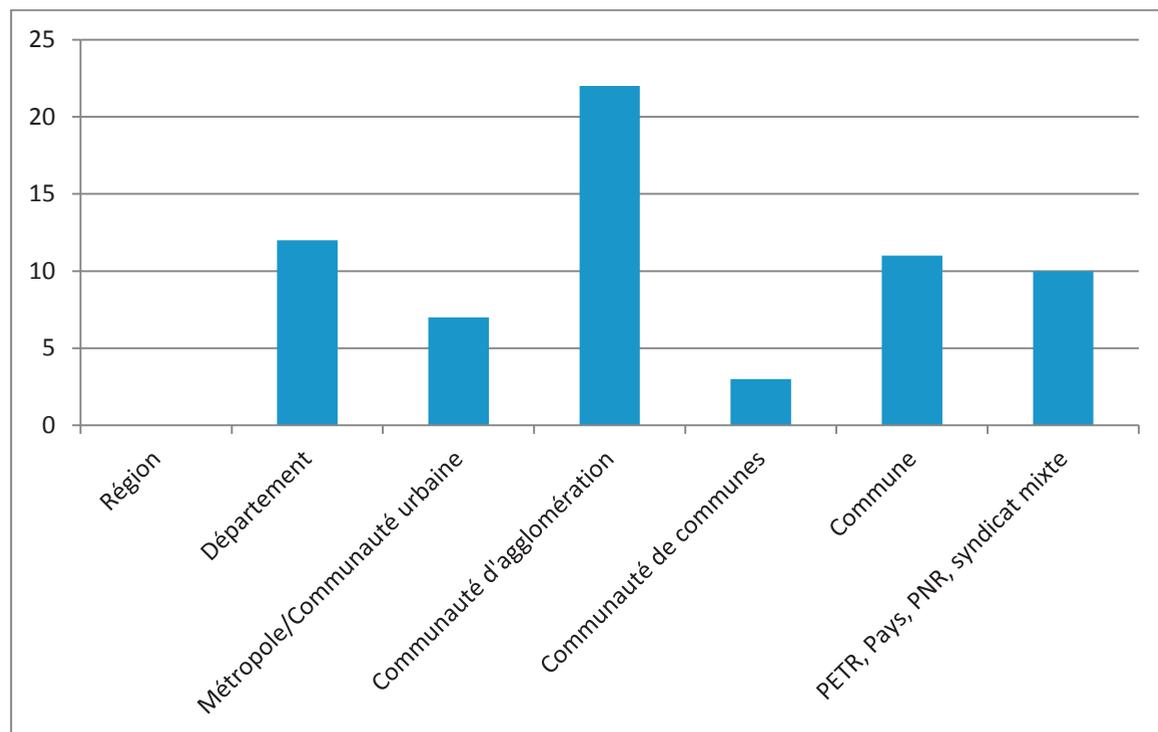
⁶ À noter que les centres hospitaliers, bien qu'étant des établissements publics, ont été rattachés au secteur « santé et action sociale » (ils n'apparaissent pas dans la catégorie « administration ou établissement public »).

⁷ Les pays ayant des statuts associatifs, les PETR ayant des statuts d'établissements publics, les parcs naturels régionaux gérés par un syndicat mixte ont été intégrés dans la catégorie « collectivités territoriales/EPCI ou assimilés ».

⁸ PETR = Pôle d'équilibre territorial et rural. Il s'agit d'un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.



GRAPHE 1. — Caractérisation des secteurs d'activités des entreprises et établissements publics ayant répondu à l'enquête, hors collectivités territoriales (193 réponses). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)



GRAPHE 2. — Collectivités, EPCI et établissements publics territoriaux ayant répondu à l'enquête (65 réponses). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

QUELLE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS ?

L'enquête a été menée en deux temps :

- tout d'abord sur le périmètre des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine (cinq anciennes régions concernées : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes) ;
- ensuite en étendant le périmètre au reste de la France.

Les cartes présentes en annexe permettent d'avoir une vision générale sur cette répartition géographique.

Excepté en Centre-Val-de-Loire et en Corse, l'enquête a permis de recueillir des réponses d'entités dans **chaque** région administrative ; la répartition sur le territoire français est donc **satisfaisante** (carte 1). Beaucoup de ces répondants ont le siège de leur organisme en région parisienne ; la carte 2 apporte un zoom sur les communes de la Petite Couronne et les arrondissements parisiens.

La carte 4 représente la répartition des réponses par ancienne région administrative.

Dans le Sud-Ouest, beaucoup de réponses se concentrent autour de grandes métropoles ou agglomérations : Bordeaux, Niort, Toulouse, Perpignan, Pau, Poitiers, Montpellier notamment (carte 5), territoires urbains qui concentrent beaucoup d'activités économiques, de services et d'administrations.

De très loin, le département de la Gironde a le plus participé à l'enquête, suivi par la Haute-Garonne (carte 6). Beaucoup d'entités ont répondu dans les Deux-Sèvres (de façon assez inattendue, cela s'explique par de nombreuses réponses d'entreprises liées aux assurances installées historiquement à Niort), les départements du Gard, de l'Hérault, du Tarn, des Pyrénées-Orientales et des Pyrénées-Atlantiques ont également « bien » participé (du fait de la présence de métropoles ou d'agglomérations). Seuls trois départements ne présentent aucune réponse d'entité privée ou publique (Ariège, Aveyron et Hautes-Pyrénées).

Quel potentiel pour des projets carbone dans les forêts d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine ? Ces deux régions se composent de départements ayant des taux de boisement variables, mais généralement supérieurs à la moyenne française (30 %, source IGN). Le Languedoc-Roussillon (45 %) et l'Aquitaine (44 %) sont les anciennes régions administratives les plus boisées, tandis que le Poitou-Charentes (16 %) est l'ancienne région la moins boisée. Mis à part le Gers et les Deux-Sèvres, beaucoup des départements du Sud-Ouest sont davantage boisés que la moyenne nationale (carte 3), certains présentant même des taux de boisement supérieurs à 45 % : Ariège, Landes, Gironde, Dordogne, Lot, Pyrénées-Orientales, Aude, Lozère.

BILAN CARBONE ET SÉQUENCE « ÉVALUER, RÉDUIRE, COMPENSER »

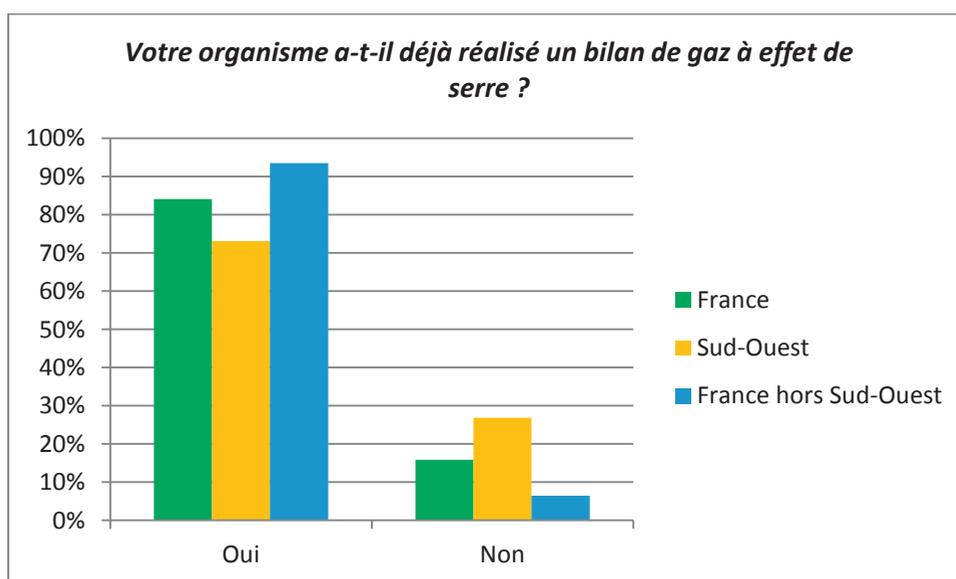
En France, la réalisation de bilan des émissions de gaz à effet de serre (ou bilans carbone) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé (entreprises) de plus de 500 salariés en métropole (et de plus de 250 salariés en outre-mer), pour les personnes de droit public de plus de 250 salariés et pour les collectivités territoriales (régions, départements,

communes) ou les EPCI (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes...) de plus de 50 000 habitants (article 75 de la loi Grenelle II — loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, article L229-25 du Code de l'environnement).

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a étendu la réalisation de tels plans aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, lesquels doivent adopter un PCAET (plan climat-air-énergie territorial).

Dans l'échantillon des répondants, la majorité des entités (84,1 %) se sont dotées d'un bilan carbone ou d'un plan climat (graphe 3). Notons que des entreprises de moins de 500 salariés (non concernées par l'obligation de réalisation

d'un bilan carbone) ont également répondu à l'enquête ; l'objectif étant de toucher toutes les tailles d'entreprises. Une très légère différence peut être soulevée entre régions, dans le Sud-Ouest la part d'organismes n'ayant pas de bilans GES atteint 26,9 % contre 6,1 % seulement dans les autres régions ; autrement dit, davantage d'entreprises de taille plus modeste et par conséquent non soumises à l'obligation du bilan d'émissions de GES ont répondu à l'enquête dans le Sud-Ouest.

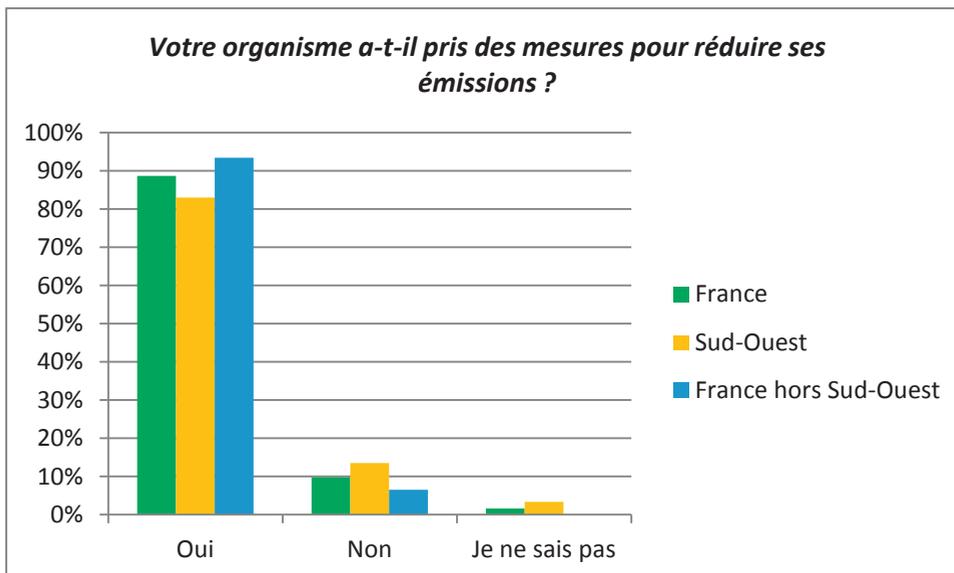


GRAPHE 3. — Une très large majorité des organismes ayant répondu a une certaine connaissance du sujet des émissions carbone dans la mesure où ils ont réalisé un bilan de celles-ci (258 réponses en France dont 119 dans le Sud-Ouest et 139 hors Sud-Ouest). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Il est très difficile de classer les émissions de ces entités dans la mesure où les bilans carbone sont réalisés sur des périmètres différents. L'inventaire des émissions de GES se divise en trois périmètres (ou *scopes*) : émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (*scope 1*, obligatoire), émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité (*scope 2*, obligatoire), autres émissions indirectes de la chaîne logistique étendue au transport de biens et personnes (*scope 3*, facultatif). Ce dernier *scope*, lorsqu'il est intégré, constitue une très grande partie des émissions totales, c'est pourquoi il est illusoire de comparer les émissions d'une entité à l'autre, puisque le bilan de GES peut être

effectué sur des périmètres différents. On retiendra que certaines entités ont des émissions inférieures à 1 000 tCO₂e tandis que de grands groupes dépassent plusieurs millions de tCO₂e. Par rapport à de potentiels projets de compensation, cela peut induire que certaines entités pourront compenser l'intégralité de leurs émissions de CO₂ tandis que pour d'autres cela sera totalement inenvisageable et seule une partie de leurs émissions pourra être compensée.

Avant de compenser éventuellement les émissions non réductibles, une grande majorité des entités a pris des mesures pour réduire ses émissions (graphe 4).



GRAPHE 4. — Plus de 80 % des entités ayant répondu ont déjà pris des mesures pour réduire leurs émissions (258 réponses en France dont 119 dans le Sud-Ouest et 139 hors Sud-Ouest). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Après avoir pris les mesures nécessaires pour réduire les émissions, certaines entités passent à l'étape suivante : la compensation de celles-ci. Il s'avère que moins de 15 % des entités sondées pratiquent des opérations de compensation (graphe 5). En outre, si l'on entend compensation au sens de la compensation volontaire avec génération de crédits carbone, on décompte encore moins d'entités : très peu d'entités achètent des crédits carbone au sein du marché de la compensation volontaire. Sur les 35 entités ayant renseigné leur stratégie de « compensation », 2 sont obligées de compenser sur le marché européen SCEQE, 11 font de la compensation volontaire avec achats de crédits carbone (boisements, construction d'éoliennes, mise en place de turbines hydrauliques pour produire de l'électricité à l'étranger...), 10 sont engagées dans des programmes de plantations d'arbres sans que ceux-ci fassent l'objet de génération de crédits carbone.

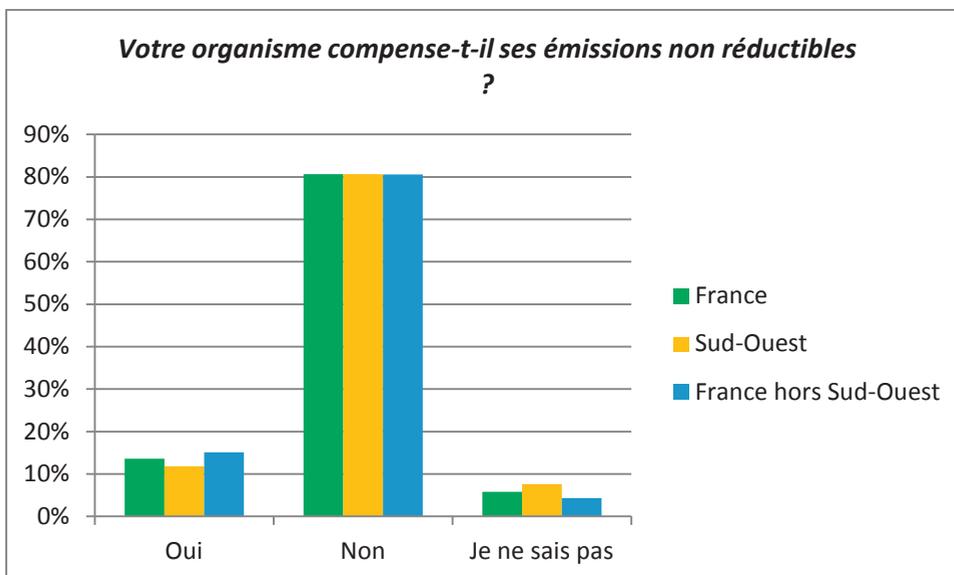
Pour les autres ayant indiqué « compenser » leurs émissions, il s'agit en réalité d'opérations assimilables à de la compensation (s'apparentant même parfois davantage à de la réduction d'émissions). Ces opérations ne

généralisant pas de crédits carbone sont par exemple :

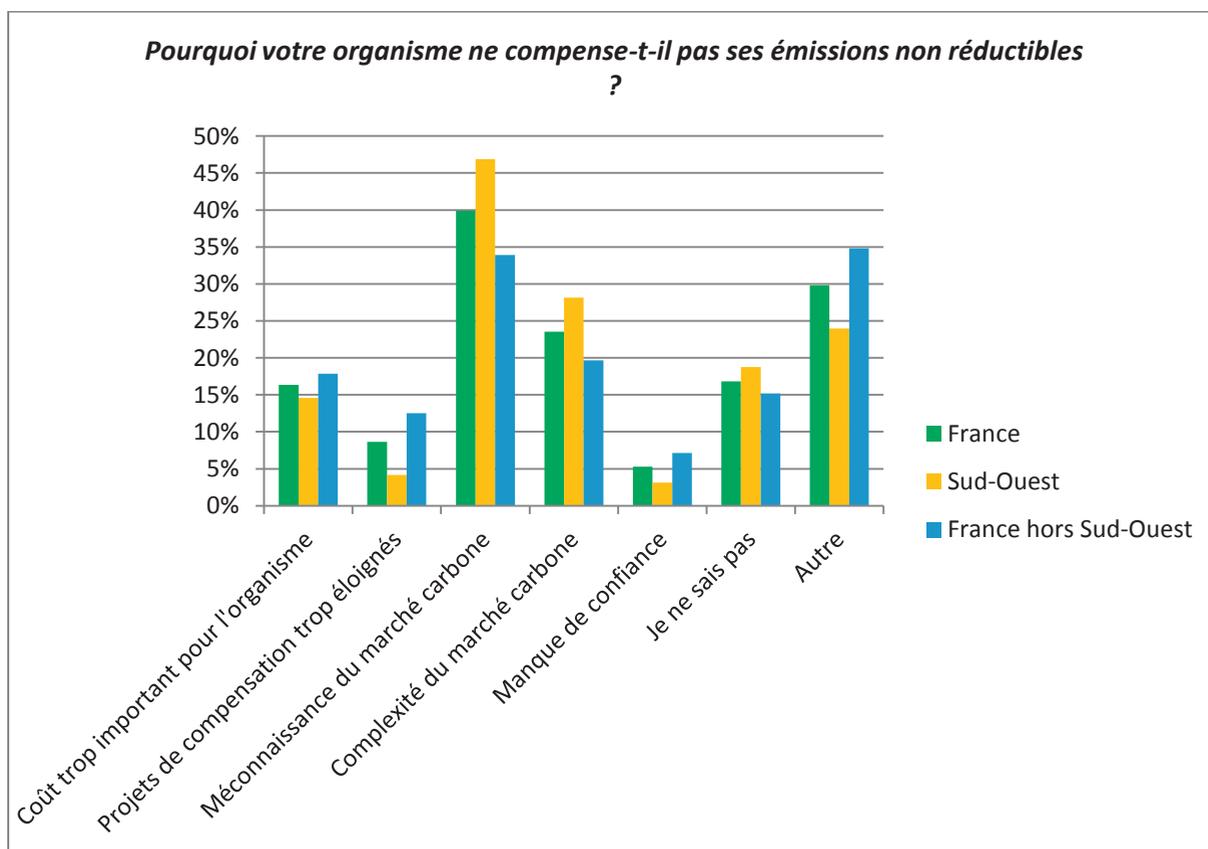
- le versement de subventions en faveur du reboisement par une collectivité ;
- le certificat d'économies d'énergies ;
- la mise en œuvre d'un programme annuel de plantation d'arbres : de l'ordre de quelques arbres à plusieurs dizaines de milliers d'arbres selon l'entité ;
- des plantations de haies bocagères ou de haies champêtres ;
- la construction d'une chaufferie biomasse ;
- la compensation locale sur certains contrats ;
- l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- le financement de projets d'aménagement du territoire ;
- la gestion d'un domaine forestier dans un pays étranger sur lequel l'entreprise est impliquée ;
- la cotisation au plan Nature 2050 de la CDC Biodiversité ;
- la mise en place d'une formation d'éco-conduite...

Parmi les onze entreprises qui font de la compensation carbone avec génération de crédits, sept le font de façon partielle (elles ne compensent qu'un pourcentage parfois minime de leurs émissions totales), trois compensent

l'intégralité de leurs émissions. Enfin, une entreprise qui ne compense actuellement qu'une partie de ses émissions vise la neutralité carbone d'ici 2020.



GRAPHE 5. — Les opérations assimilables à de la compensation carbone sont le fait d'une minorité d'organismes quelle que soit la région. (Olivier Gleizes, CNPF 2017)



GRAPHE 6. — La méconnaissance et la complexité du marché carbone sont les deux raisons principales de non compensation. (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Il a été proposé aux entités ayant indiqué ne pas compenser à la question précédente d'en renseigner les raisons. On leur a laissé le choix entre plusieurs options (graphe 6). Il s'avère que pour la majorité, le marché de la compensation carbone est très méconnu ou complexe. Cela est davantage renforcé dans le sud-ouest où des entités de taille plus modeste peuvent se sentir moins concernées par la compensation carbone. 16,8 % des entités n'ont pas su renseigner de raison.

Presque 30 % des entités ont renseigné d'autres raisons que celles proposées (ou en plus des réponses proposées). Parmi celles-ci, la principale (22 réponses sur 59) est que la priorité est donnée à la réduction des émissions ; soit parce que les entités considèrent avoir encore des marges dans la réduction à poursuivre, soit que la compensation est mal perçue (« *un droit à polluer* ») et inenvisageable, soit parce que l'entité n'en est qu'au stade « réduire » dans le triptyque « évaluer, réduire, compenser ». Pour certaines entités, le sujet n'a tout simplement jamais été abordé ou la thématique

de la compensation n'est pas encore assez mature au sein de l'entité (10 réponses). Pour 7 entités, la possibilité d'une compensation future est en cours d'étude, de futurs projets sont parfois même identifiés. 4 entités avouent n'avoir jamais compensé car ça n'est tout simplement pas obligatoire, 3 entités justifient avoir très peu d'émissions et 2 indiquent une absence de temps disponible pour envisager la compensation.

Parmi les autres arguments avancés :

- la compensation n'est pas vue comme un axe prioritaire ;
- une impossibilité de financer la compensation ;
- l'absence d'une personne en charge du développement durable au sein de l'entité ;
- l'absence de volonté de la part de la direction ;
- la difficulté de répercuter le coût dans le prix de vente ;
- l'absence d'intérêt à compenser ;
- la nécessité d'accréditer les crédits carbone obtenus.

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS & FORESTIERS : CARACTÉRISTIQUES D'UN MARCHÉ POTENTIEL EN FRANCE

DES ENTITÉS MOTIVÉES PAR DES PROJETS CARBONE

On a vu précédemment qu'une très faible minorité d'organismes ayant répondu compensaient réellement leurs émissions carbone, ou réalisaient à tout le moins des opérations assimilables à de la compensation. Cette enquête a voulu connaître leurs motivations à s'engager dans des projets forestiers visant à séquestrer davantage de carbone en forêt, de façon à voir s'il se dégageait un marché potentiel. La réponse est encourageante puisque **50 % sont intéressés par des projets de stockage du carbone en forêt**, tandis qu'un taux élevé (34,5 %) ne sait

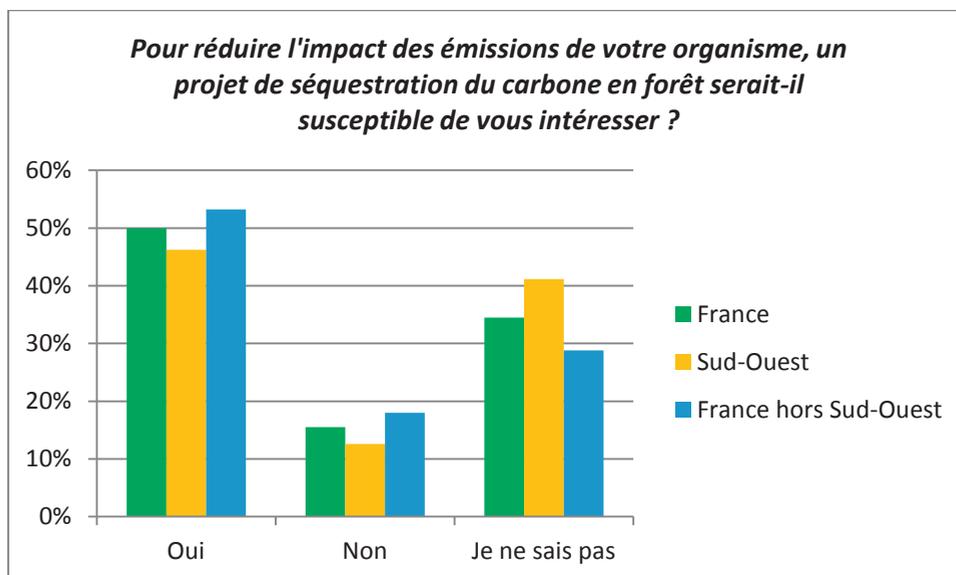
pas (graphe 7). Seuls 15,5 % des sondés réfutent un intérêt quelconque pour de tels projets.

Il convient de nuancer quelque peu ce « plébiscite » constitué par ces résultats par le fait que ce sont probablement des entités motivées par cette question qui ont le plus participé à l'enquête ; toutefois ils ouvrent des perspectives encourageantes.

Y a-t-il des différences entre les organismes des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine et les autres régions ? L'intérêt est légèrement

inférieur si on ne prend en compte que les entités du Sud-Ouest (46,2 %), probablement par la moindre présence d'entreprises de grande taille. De même les organismes du Sud-

Ouest sont plus nombreux à ne pas savoir s'ils pourraient être intéressés ou pas par un projet carbone en forêt (41,2 % contre 34,5 % sur l'ensemble des sondés).



GRAPHE 7. — Une majorité d'entités est intéressée par des projets carbone en forêt (258 réponses dont 119 dans le Sud-Ouest). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Pourquoi certaines entités ne sont-elles pas intéressées par un projet en forêt ? Là encore, les raisons sont plurielles :

- les problèmes budgétaires ;
- le manque de garantie sur la durabilité de la mesure ;
- le gain de la forêt sur l'agriculture, volonté plutôt d'ouvrir les paysages ;
- la structure n'est pas adaptée pour la compensation carbone (exemple : pôle

métropolitain, franchisé d'un grand groupe...)

- le caractère non prioritaire d'un tel projet pour le moment ;
- le doute que la forêt permette de stocker du carbone ;
- six entités ont répondu ne pas être intéressées car elles sont déjà impliquées dans un programme de plantation d'arbres qui leur donne satisfaction...

LE BUDGET POUR UN PROJET CARBONE

La concrétisation d'un projet carbone va dépendre du budget apporté par le financeur qui va être déclencheur d'un changement de gestion (critère d'additionnalité). Comme les connaissances de la majorité des entités n'auraient pas permis d'attribuer un prix à la tonne de carbone séquestrée, il a été choisi de questionner les organismes sur le budget

annuel qu'ils pourraient consacrer à un projet carbone en forêt.

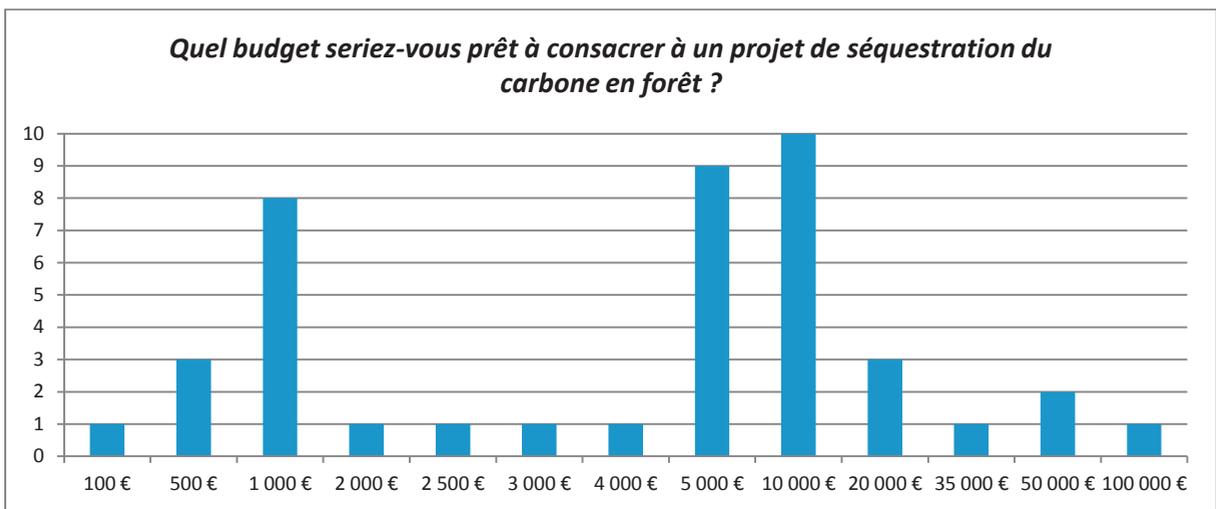
Comme attendu, beaucoup d'entités n'ont pas su répondre, souvent confrontées à une question qu'elles ne s'étaient jamais posée. Quelques constats :

- un nombre non négligeable d'entités ont été capables de formuler un budget

non nul (47 répondants sur 218 pouvant répondre) ;

- Les budgets sont très variables et peuvent aller de la centaine d’euros à plusieurs dizaines de milliers d’euros. Ainsi, dans cette enquête, il y aurait quelque 456 100 € potentiellement mobilisables pour des projets carbone en forêt, beaucoup d’entités peuvent y consacrer un budget situé autour de 5 000 à 10 000 € ;

- 11 répondants ont indiqué être intéressés par un projet carbone en forêt mais n’ont aucun budget pour l’heure à y attribuer. Il s’agit d’établissements publics, de collectivités territoriales, d’EPCI ou d’entreprises en difficulté financière.
- 1 entité a attribué un prix de 4 €/tCO₂e et 2 autres à 10 €/tCO₂e.



GRAPHE 8. — Parmi les entités intéressées par des projets carbone en forêt et capables de renseigner des budgets à y allouer, les montants sont très variables. (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Quand on sait qu’un reboisement coûte environ 5 000 €/ha (± 2 000 €/ha), les budgets potentiels qui pourraient être alloués par les entités laissent présager **plutôt de petits projets**, de l’ordre de quelques ares à 2 ou 3 ha, sauf exception des plus gros montants qui permettraient de concrétiser des projets de plus grande envergure.

À titre de comparaison, dans les projets menés par le CNPF, les entreprises ayant participé ont apporté des financements compris entre 20 000 € et 80 000 €, dans des projets associant plusieurs propriétaires regroupés.

On peut également penser que ces montants sont négociables à la hausse s’il est expliqué aux entités qu’en augmentant leur participation certains projets pourraient voir le jour. L’enquête sur le consentement des propriétaires du Massif central à participer à des projets valorisant les services écosystémiques (Didot, 2017) a montré qu’un financement à hauteur de 40 % minimum — voire 50 % — était nécessaire pour mobiliser une majorité des propriétaires à faire des travaux forestiers.

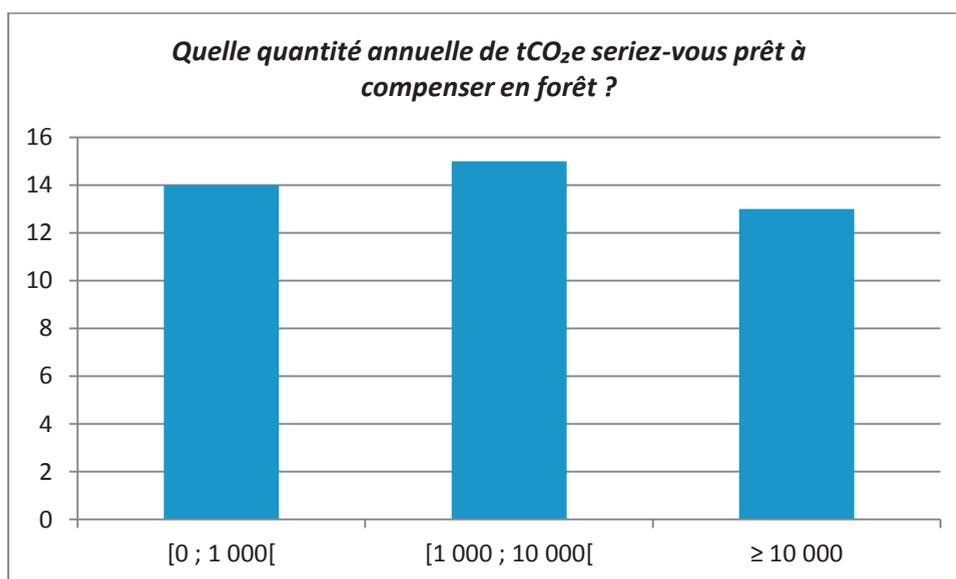
QUANTITÉ DE CO₂ À COMPENSER

Peu d’entités ont été capables de renseigner un tonnage cible qu’elles souhaiteraient compenser annuellement (42 réponses). On

peut faire trois classes de poids assez identiques (graphe 9) entre celles qui souhaiteraient compenser très peu d’émissions

(moins de 1 000 tCO₂e), celles qui auraient un besoin intermédiaire (entre 1 000 et 10 000 tCO₂e) et celles qui souhaiteraient compenser de très gros volumes (plus de 10 000 tCO₂e). Les répondants souhaitant que leur entité compense de gros volumes (pouvant

aller jusqu'à 200 000 tCO₂e/an) se sont-ils réellement imaginé le coût réel que cela pourrait représenter pour l'organisme ? On peut légitimement se poser une telle question.



GRAPHE 9. — Une répartition « équitable » entre de faibles volumes à compenser, des volumes intermédiaires et de gros volumes (42 répondants). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

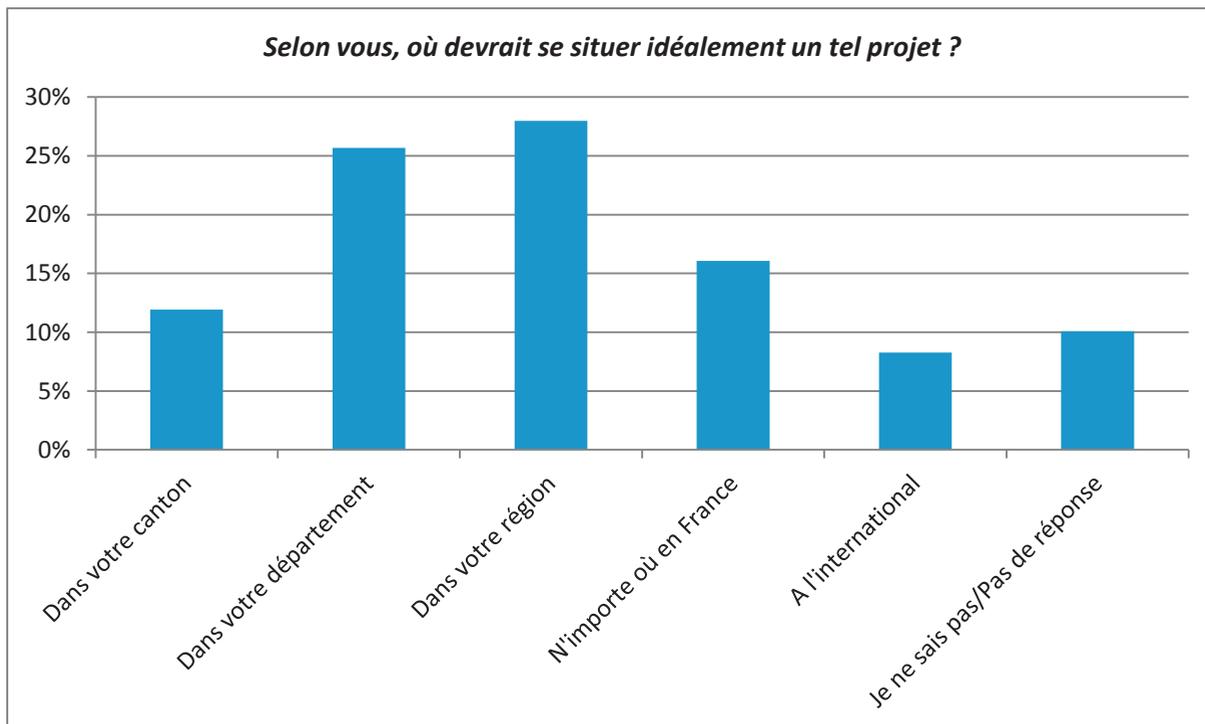
UNE PRÉFÉRENCE NETTE POUR DES PROJETS FORESTIERS LOCAUX

La localisation géographique d'un projet auquel participe une entité est parfois déterminante, pour les besoins de sa communication, pour mobiliser ses salariés (projets locaux), pour sécuriser son approvisionnement à l'étranger (projets internationaux, projets d'*insetting* sur sa chaîne de valeur)... Qu'en est-il réellement ?

Sur l'ensemble des sondés pouvant répondre à cette question, **le caractère local du projet ressort fortement**, puisque ce sont des projets à échelle régionale (28 %) et départementale (25,7 %) qui sont les plus plébiscités (graphe 10). Les projets à l'international n'ont la faveur que d'une minorité de répondants (8,3 %). Les échelons que l'on peut qualifier de « locaux » (canton, département et région)

ont la faveur de 65,6 % des répondants. Ce point est confirmé dans l'enquête d'I4CE sur les potentiels et déterminants de la demande en crédits carbone en France (Tronquet et *al.*, 2017⁹).

⁹ TRONQUET Clothilde, GRIMAULT Julia, FOUCHEROT Claudine, 2017. *Potentiel et déterminants de la demande volontaire en crédits carbone en France*. Étude climat n° 54. Paris : I4CE, 32 p.



GRAPHE 10. — Une préférence marquée pour des projets carbone locaux (218 réponses). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Essayons maintenant d'étudier la préférence géographique par type d'entité (entreprise, collectivité/EPCI, établissement public/association).

Sans surprise, les collectivités/EPCI, à implantation locale très forte de par leurs missions sur des territoires bien délimités privilégient les échelons locaux (graphe 11) : les collectivités et EPCI sont 89,7 % à privilégier les échelons locaux (canton, département, région), 8,6 % ne sachant pas se positionner. Parmi les échelons locaux, c'est le département qui ressort le plus (46,6 %) ; cela s'explique par le fait que beaucoup de collectivités ayant répondu sont des communautés d'agglomération et des départements (graphe 2).

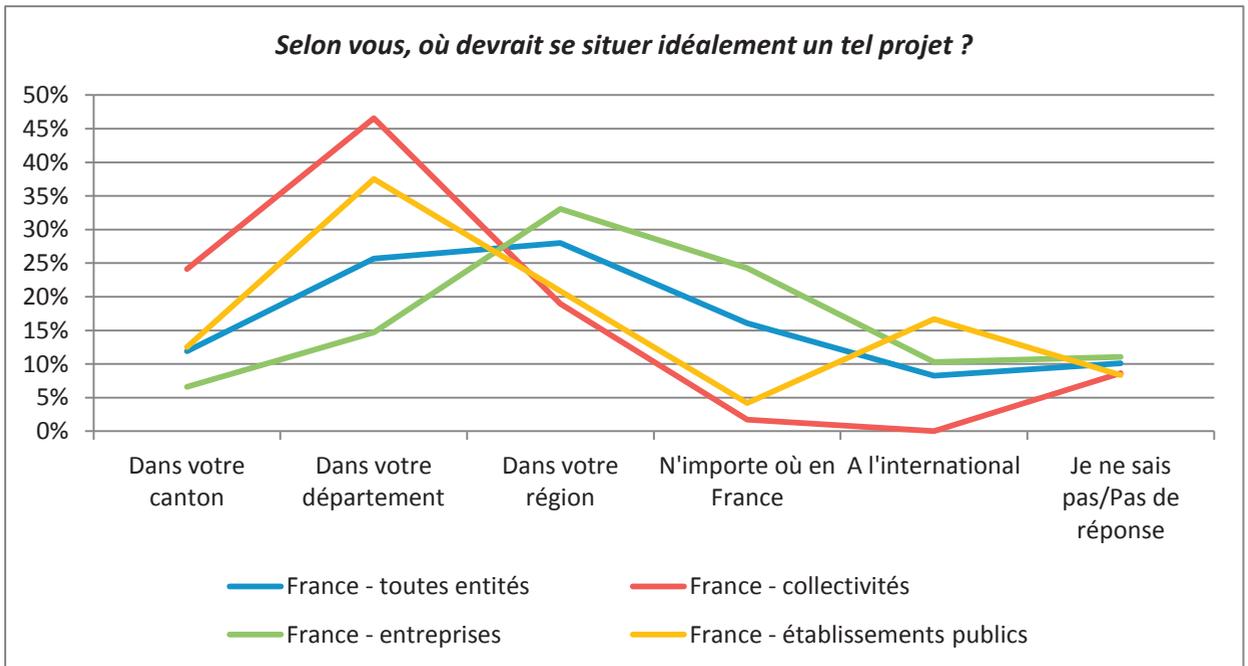
Les établissements publics optent également pour des projets de portée locale (70,8 %).

Les entreprises sondées ayant souvent un rayonnement au-delà du simple canton voire du département privilégient l'échelon régional (33,1 %) sans pour autant refuser un projet quelle que soit sa situation en France (24,3 %).

En revanche, les projets à l'international requièrent très peu d'adhésion (aux alentours de 10 %) quel que soit le type d'entité ; **ce qui semble en contradiction avec la majorité des projets carbone qui se déroulent actuellement à l'étranger.**

De même, environ 10 % ne parviennent pas à exprimer une préférence géographique, quel que soit le type d'entité.

L'échelon géographique semble donc déterminant et pourrait expliquer qu'un aussi faible taux d'entités compense actuellement. La création d'un référentiel national de certification carbone devrait permettre de répondre à ce besoin de proximité.

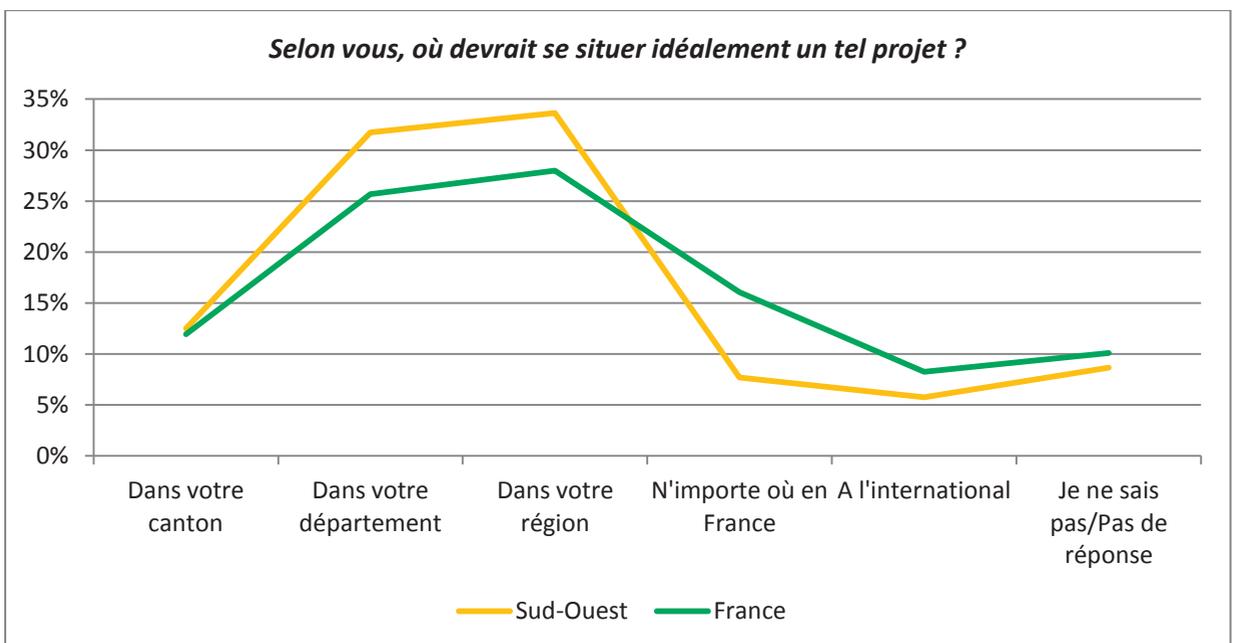


GRAPHE 11. — Des différences de préférence dans la localisation d'un projet carbone selon le type d'entité). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Y a-t-il une différence si on ne considère que les entités du Sud-Ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) ?

Les entités du Sud-Ouest, souvent de dimension locale à interrégionale, privilégient davantage des projets locaux si l'on compare à l'ensemble des répondants (graphe 12) ; cela

implique que pour mobiliser des entités ayant une action locale ou régionale **il faudra qu'un projet se situe sur son périmètre d'action**. Les échelons « n'importe où en France » et « à l'international » requièrent peu d'intérêt de la part des entités sondées dans le Sud-Ouest (moins de 10 % pour chacun).

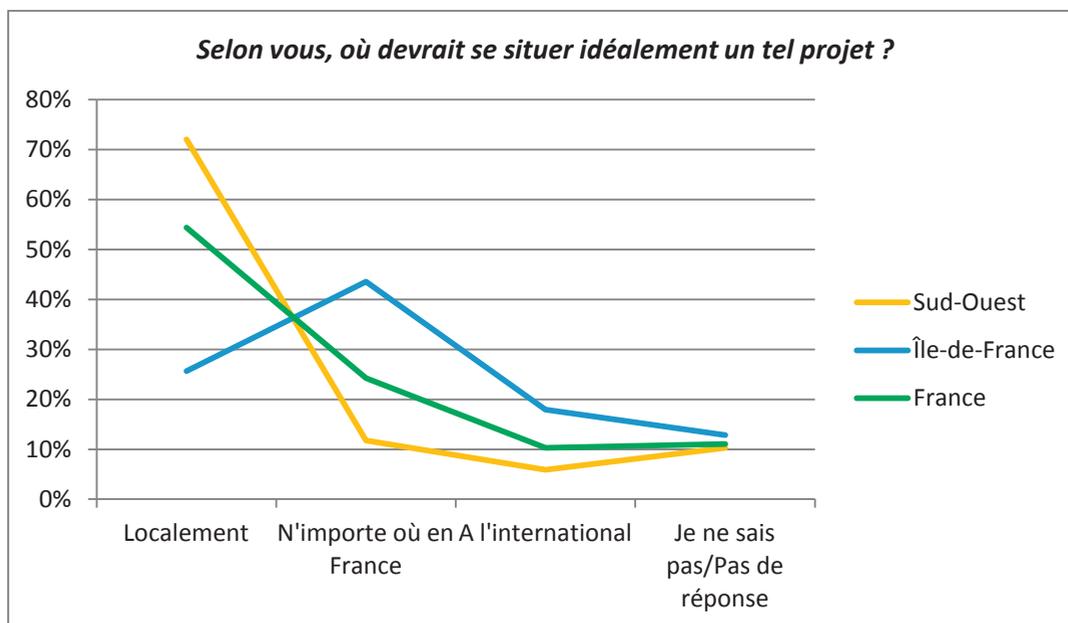


GRAPHE 12. — Le critère local des projets est encore plus déterminant pour les entités du Sud-Ouest. (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Pour les entreprises, y a-t-il une différence entre celles du Sud-Ouest et celles de la région francilienne ?

72,1 % des entreprises du Sud-Ouest préfèrent de loin les projets locaux (chiffre supérieur à l'ensemble des entreprises sur l'étude : 54,4 %) alors qu'elles ne sont que 25,6 % à prioriser un échelon local en région Île-de-France (graphe 13). Nous pouvons expliquer cela par

le fait que les entreprises franciliennes ayant répondu sont souvent de grands groupes avec d'importants effectifs ou des sièges sociaux de grandes multinationales ; par conséquent, l'échelon local n'a pas forcément beaucoup de sens (25,6 %), elles vont pour certaines privilégier un projet en France quelle que soit sa localisation (43,6 %) ou un projet à l'étranger (17,9 %) notamment pour celles qui ont une dimension internationale.



GRAPHE 13. — Les entreprises du Sud-Ouest très ancrées dans leur territoire privilégient davantage les projets locaux que les entreprises franciliennes (France : 140 réponses, Sud-Ouest : 68 réponses, Île-de-France : 39 réponses). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Y a-t-il une différence dans cette préférence par rapport à la taille de l'entreprise ?

Pour ce faire, il a été retenu un classement en trois catégories d'entreprise (conformément au décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008) : les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 salariés, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) entre 250 et 5 000 salariés et les grandes entreprises (GE) de plus de 5 000 salariés. Les micro-entreprises (moins de 10 salariés), représentant une infime minorité des répondants, ont été rattachées à la catégorie des PME.

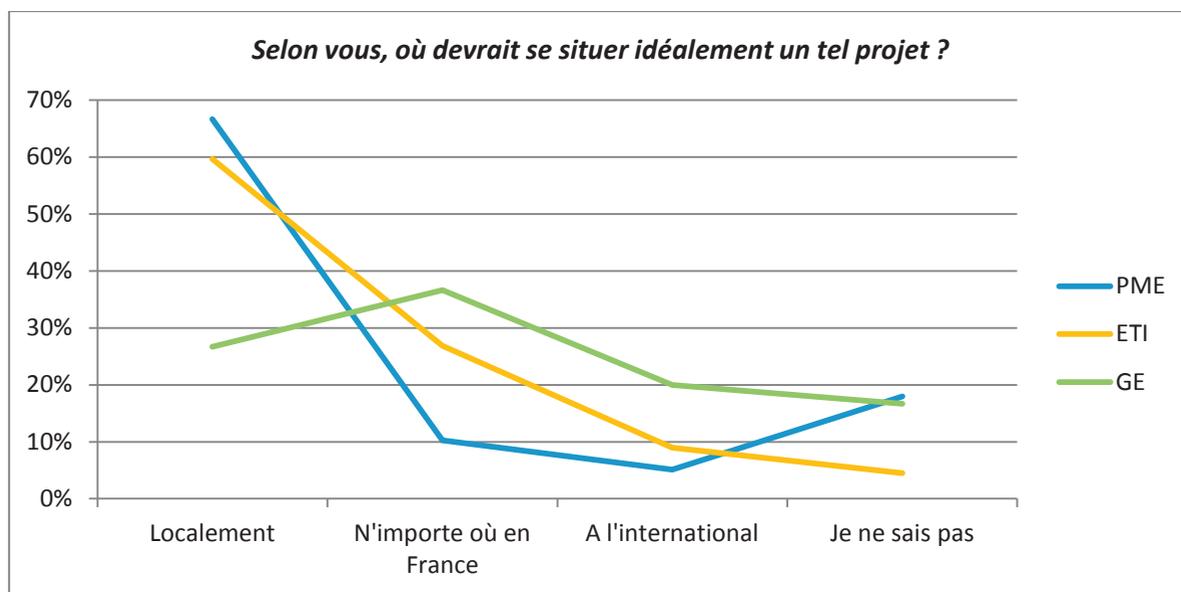
Sans grande surprise, les PME ont tendance à préférer les projets locaux (66,7 %), devant les projets situés n'importe où en France (10,3 %) pour lesquels on note un fort décrochage. Les projets à l'international sont plutôt mal reçus par les PME (5,1 %).

Les ETI ont un comportement similaire aux PME mais de façon moins marquée, elles préfèrent les projets locaux (59,7 %) dans une proportion plus faible que les PME ainsi que les projets situés n'importe où en France (26,9 %) dans une proportion plus élevée que les PME, l'échelon international est de loin celui qui recueille le moins de préférences (9 %).

La grande différence s'observe avec les grandes entreprises dont plus d'un tiers préfère un projet situé à France (36,7 %), 26,7 % un projet local et 20 % un projet à l'international (graphe 14). Dans le cas des grandes entreprises, il est très important de souligner le resserrement des pourcentages pour chaque item géographique. On peut donc finalement penser que pour de très grandes entreprises de

plus de 5 000 salariés, la localisation du projet importe assez peu.

Les PME sont 17,9 % à ne pas pouvoir renseigner une préférence de localisation d'un projet carbone alors que les ETI ne sont que 4,5 % à ne pas savoir le déterminer. Paradoxalement, ce taux remonte pour les GE (16,7 %).



GRAPHE 14. — Les préférences diffèrent selon la taille de l'entreprise (39 PME, 67 ETI et 30 GE). (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

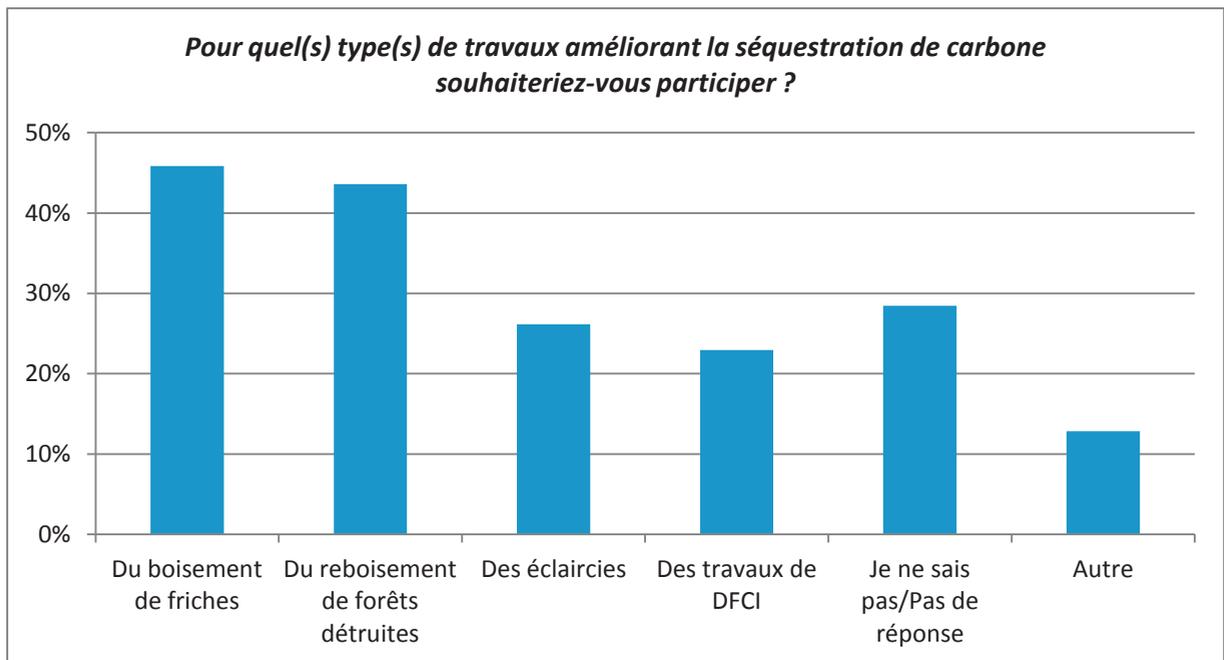
LES TRAVAUX STOCKANT LE CARBONE

Parmi les entités intéressées pas un projet de séquestration du carbone ou ne sachant pas (réponses « oui » et « je ne sais pas » à la question 7), les types de travaux forestiers (permettant de mieux stocker le carbone) que les entités pourraient financer ont été sondés.

Si une bonne partie (28,4 %) n'a pas su répondre (ou a ignoré la question), ce sont les travaux de plantation qui recueillent le plus de votes (et ce, dans des proportions sensiblement très proches) : 45,9 % pour le boisement de friches agricoles et 43,6 % pour les reboisements de forêts détruites ou impactées (graphe 15). On peut penser que le symbole de l'arbre à planter pour lutter contre le changement climatique est mieux compris par

un grand nombre d'entités que des travaux plus « complexes ». Parmi les autres travaux pouvant mieux séquestrer le carbone, 26,1 % pourraient être intéressés par des éclaircies visant à améliorer la qualité et la croissance des arbres et 22,9 % pourraient participer à des travaux de défense des forêts contre les incendies (DFCI) (dont plus de la moitié situés dans des départements concernés par la politique DFCI).

Ces résultats laissent penser qu'il faut de la pédagogie pour faire comprendre à des entités qu'il n'y a pas que des plantations qui stockent le carbone et que d'autres travaux dans des forêts déjà existantes peuvent être mis en œuvre pour améliorer la séquestration du carbone.



GRAPHE 15. — *Les travaux de plantation sont ceux qui recueillent le plus d'intérêt.* (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

Les répondants pouvaient proposer d'autres travaux à cette question. La majorité des réponses effectuées correspondent à des travaux n'ayant pas forcément de lien avec un meilleur stockage du carbone en forêt. Parmi ces autres travaux évoqués, on note : l'agroforesterie, la plantation de haies, la valorisation du linéaire routier, la préservation de la biodiversité, une meilleure gestion des boisements, du boisement intra-entreprise, la réhabilitation de parcs urbains/périurbains, la

plantation de vergers, le reboisement des zones industrielles, la préservation des prairies et des zones humides, l'utilisation du bois en remplacement d'énergies fossiles, un projet valorisant le bois local dans la construction... Un répondant souhaite des projets « *dont le gain CO₂ est non contestable et compréhensible* », un autre abonde également dans ce sens en indiquant apporter son soutien à « *n'importe quel projet certifié, visitable sur le territoire* ».

LES AUTRES SERVICES À VALORISER

Cette enquête a permis également de comprendre quels étaient les autres services fournis par les forêts pour lesquels les entités publiques et privées seraient prêtes à consacrer une enveloppe pour des travaux de mise en valeur (graphe 16).

Si un quart ne sait pas ou s'est abstenu de répondre à cette question (26 %), 63,2 % souhaitent valoriser le maintien de la biodiversité (animale et végétale), la valorisation de la protection de l'eau forestière est un service à valoriser pour plus de la moitié

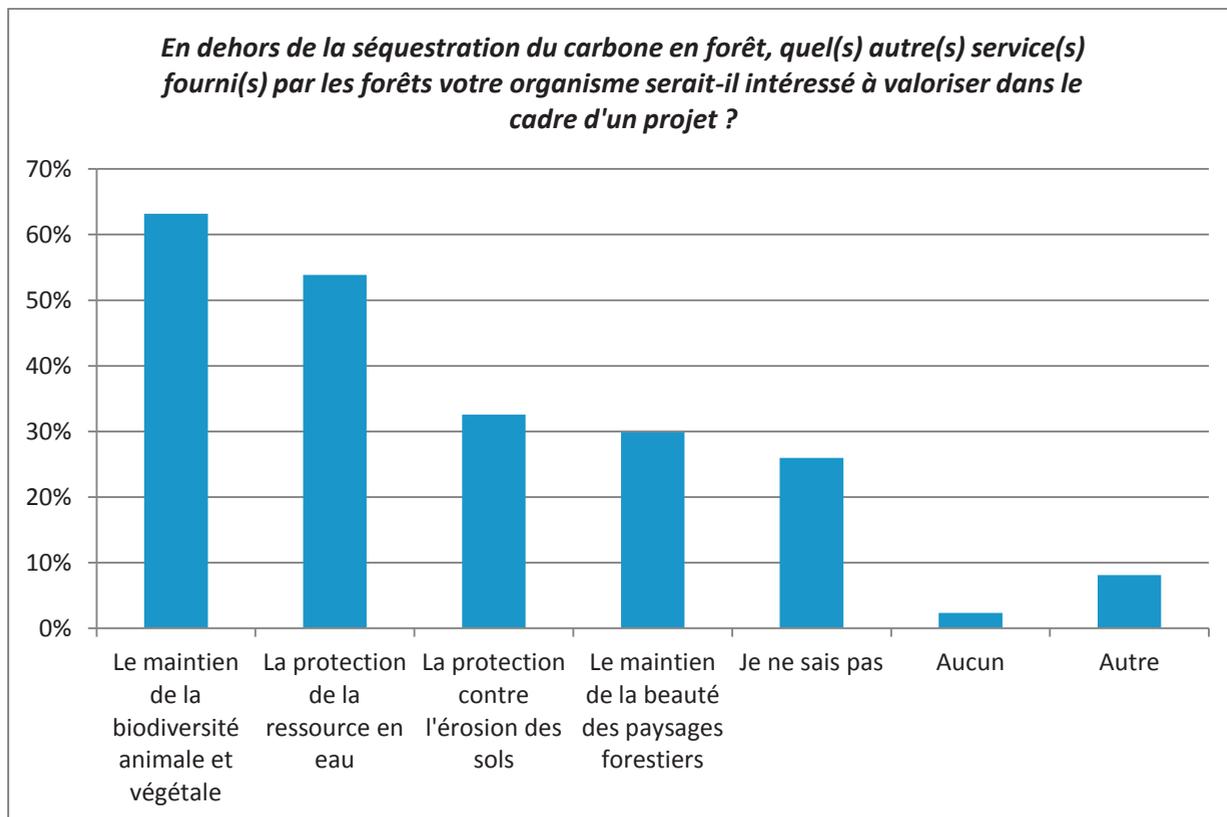
des sondés (53,9 %). La protection contre l'érosion des sols et le maintien de la beauté des paysages sont moins prioritaires pour les répondants (respectivement 32,6 % et 29,8 % des entités). On peut toutefois lier la protection contre l'érosion des sols à la protection de l'eau forestière car les actions visant à protéger une source d'eau forestière consistent souvent à lutter contre des phénomènes d'érosion des sols en amont de captages d'eau.

Il semble qu'une entreprise ou une collectivité parviennent mieux à se représenter des

aménités telles que la préservation de la biodiversité et la production d'une eau forestière de qualité ; ces notions étant consensuelles et connues par le grand public. La contribution de la forêt à la beauté des paysages semble être une notion plus subjective, donc moins facilement saisissable, les répondants ont également plus de mal à se représenter la protection contre l'érosion des

sols, peut-être pouvons-nous y voir une communication plus difficile que la protection de la biodiversité ou de l'eau forestière ?

Il semble donc y avoir également un **marché potentiel** pour la valorisation d'autres services fournis par les forêts autres que le carbone : sur la préservation de la biodiversité et de la protection de la ressource en eau en particulier.



GRAPHE 16. — *La biodiversité et l'eau sont deux autres services écosystémiques forestiers que les entités privées et publiques pourraient le plus valoriser.* (Olivier Gleizes, CNPF 2017)

L'étude menée par le CNPF (dans le cadre du programme Vocal) sur le consentement des propriétaires du Massif central à valoriser les services que rendent leurs bois montre que la moitié d'entre eux accepteraient de participer à des projets carbone, eau, biodiversité¹⁰... et d'entreprendre des travaux forestiers pour valoriser ces aménités, moyennant une aide pouvant provenir d'une entreprise, d'une collectivité, d'une association ou d'une fondation...

La présente enquête révèle qu'il existe également une demande du côté des organismes privés (entreprises) et publics (collectivités territoriales, établissements publics, EPCI...) pour compenser une partie de leur empreinte carbone dans des projets de séquestration en forêt.

Les sommes en jeu semblent permettre la réalisation de petits projets carbone (moins de dix hectares), mais une importante majorité ne s'est pas encore questionnée sur les budgets potentiellement allouables à une telle compensation carbone. Il faut également retenir que la compensation n'est pas une fin en soi et qu'elle dépend du degré de maturité de l'entité : certaines ont encore de la marge dans leurs efforts de réduction des émissions et ce travail-là est souvent vu comme une priorité avant toute réflexion sur une éventuelle compensation.

Pour le moment, la compensation carbone est le fait d'une minorité d'entités. Or, pour en mobiliser davantage, la proximité des projets forestiers à développer sera une condition *sine qua non*. L'importance accordée aux autres services fournis par les forêts (biodiversité, protection de l'eau notamment) renforce l'idée de projets carbone avec des co-bénéfices. Un

projet qui démontre qu'il permet un gain dans le stockage du carbone devra être également « vertueux » sur d'autres services pour pouvoir avoir plus de chances d'être aidé par un financeur.

La part importante de réponses « je ne sais pas » (souvent entre 25 et 30 %) dans beaucoup de questions doit nous interroger ; elle démontre que beaucoup d'entités ne se sont pas encore positionnées sur une telle question et, qui plus est, sur le secteur forestier qui semble plutôt mal connu. Parfois même c'est le lien entre « forêt » et « carbone » qui est méconnu de certains. Par conséquent, l'information sur ce sujet (auprès des entreprises notamment et des collectivités) nous paraît être un enjeu de taille à l'avenir : en quoi la forêt participe-t-elle à atténuer le changement climatique et quels sont les travaux qui y concourent ? En effet, si ces entités plébiscitent les travaux de boisement — à la symbolique forte — il nous paraît important de les sensibiliser sur les autres travaux possibles entrant dans le champ de la séquestration carbone (balivage, enrichissement sous couvert, réduction du risque d'incendie...), constat renforcé par l'étude sur les propriétaires du Massif central qui a montré que les travaux de boisement ne constituent pas une priorité dans les travaux envisagés par les forestiers (Didolot, 2017).

Cette bonne appropriation de ces notions semble primordiale pour l'entité qui finance, de façon à ce qu'elle puisse bien s'approprier le projet financé dans le cadre de la communication afférente à sa politique de développement durable ou RSE.

Moyennant ces déterminants, cette étude ouvre des perspectives positives pour les années à venir quant à de nouveaux financements innovants en forêt privée et publique tant dans le Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) que dans le reste de la France.

¹⁰ DIDOLOTT François, 2017. *Les forestiers du Massif central vers les services écosystémiques*. Paris : Institut pour le développement forestier, 44 p.

1. *Votre organisme a-t-il déjà réalisé un bilan de gaz à effet de serre ?*
 - Oui
 - Non *(merci d'aller à la question 3)*
 - Je ne sais pas *(merci d'aller à la question 3)*

2. *Si oui, quelles sont les émissions de votre organisme en tonnes d'équivalent CO₂ ?*

3. *Votre organisme a-t-il pris des mesures pour réduire ses émissions ?*
 - Oui
 - Non
 - Je ne sais pas

4. *Votre organisme compense-t-il les émissions non réductibles ?*
 - Oui *(merci d'aller à la question 6)*
 - Non *(merci d'aller à la question 5)*
 - Je ne sais pas *(merci d'aller à la question 7)*

5. *Si non à la question 4, pourquoi votre organisme ne compense-t-il pas ses émissions non réductibles ? (merci d'aller ensuite à la question 7)*
 - Coût trop important pour l'organisme
 - Projets de compensation trop éloignés de la région d'action de l'organisme
 - Méconnaissance du marché carbone
 - Complexité du marché carbone
 - Manque de confiance
 - Je ne sais pas
 - Autre (veuillez préciser) :

6. *Si oui à la question 4, comment votre organisme compense-t-il ses émissions non réductibles ? Et combien de tonnes d'équivalent CO₂ sont-elles compensées annuellement ?*

7. *Pour réduire l'impact des émissions de votre organisme, un projet de séquestration du carbone en forêt serait-il susceptible de vous intéresser ?*
 - Oui *(merci d'aller à la question 9)*
 - Non *(merci d'aller à la question 8)*
 - Je ne sais pas *(merci d'aller à la question 9)*

8. *Si non à la question 7, pourquoi n'êtes-vous pas intéressé ? (merci d'aller ensuite à la question 13)*

9. *Quel budget approximatif seriez-vous prêt à consacrer à un projet de séquestration de carbone en forêt ?*

10. *Quelle quantité annuelle de tonnes d'équivalent CO₂ (approximativement) seriez-vous prêt à compenser en forêt ?*

11. Selon vous, où devrait se situer idéalement un tel projet ?

- Dans votre canton
- Dans votre département
- Dans votre région
- N'importe où en France
- A l'international
- Je ne sais pas

12. Pour quel(s) type(s) de travaux améliorant la séquestration du carbone souhaiteriez-vous participer ?

- Du boisement de friches (création d'une forêt par plantation d'arbres)
- Du reboisement de forêts détruites (incendies, tempêtes, neiges, attaques sanitaires...)
- Des éclaircies visant à améliorer la croissance et la qualité des arbres
- Des travaux de défense des forêts contre les incendies
- Je ne sais pas
- Autre (veuillez préciser) :

13. En dehors de la séquestration du carbone en forêt, quel(s) autre(s) service(s) fourni(s) par les forêts votre organisme serait-il intéressé à valoriser dans le cadre d'un projet ?

- La protection de la ressource en eau
- La protection contre l'érosion des sols
- Le maintien de la biodiversité animale et végétale
- Aucun
- Je ne sais pas
- Autre (veuillez préciser) :

14. Quel est l'effectif (nombre de salariés) de votre organisme ? (approximativement si inconnu)

15. Quel est le secteur d'activité de votre organisme ?

- Administration, établissement public ou collectivité territoriale
- Association, fondation ou fonds de dotation
- Banque ou assurances
- BTP
- Commerce et distribution
- Eau et déchets
- Enseignement
- Industries agroalimentaires
- Industries chimiques de base, fines, pharmaceutiques
- Industries de l'énergie
- Industries lourdes
- Industries manufacturières divers
- Information et communication
- Santé et action sociale
- Services divers
- Transport et logistique
- Autre (veuillez préciser) :

16. Vos coordonnées :

Nom/Prénom :

Nom de l'organisme/société (obligatoire) :

Ville/localité :

Adresse email (obligatoire) :

Numéro de téléphone :



Compenser vos émissions carbone : avez-vous pensé aux forêts ?

Vous êtes une entreprise, une collectivité, une fondation... et vous souhaitez réduire votre impact environnemental et améliorer votre communication ?

Chaque année, la forêt française capte entre 10 et 15 % des émissions de CO₂ atmosphérique. La forêt contribue donc à atténuer le changement climatique lorsqu'on y réalise certains travaux favorisant sa fonction de puits de carbone.

Depuis quelques années, des collectivités et des entreprises réalisent des projets carbone en forêt au titre de leur politique de développement durable ou RSE.

Ce questionnaire vise à comprendre vos besoins.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) participe au projet européen (LIFE FOREST CO₂). Suite à cette participation, nous souhaitons trouver des projets de « compensation » carbone.

Les réponses collectées sont **confidentielles**.
3 minutes maximum vous seront nécessaires.

1. Votre organisme a-t-il déjà réalisé un projet de compensation carbone ?

- Oui
- Non (merci d'aller à la question 3)
- Je ne sais pas (merci d'aller à la question 3)

2. Si oui, quelles sont les émissions de CO₂ compensées ?

3. Votre organisme a-t-il pris des mesures pour réduire ses émissions de CO₂ ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

4. Votre organisme compense-t-il ses émissions de CO₂ ?

7. Pour réduire l'impact des émissions de votre organisme, un projet de séquestration du carbone en forêt serait-il susceptible de vous intéresser ?

- Oui (merci d'aller à la question 8)
- Non (merci d'aller à la question 8)
- Je ne sais pas (merci d'aller à la question 8)

8. Si non à la question 7, pourquoi n'êtes-vous pas intéressé ? (merci d'aller ensuite à la question 10)

9. Quel budget approximatif seriez-vous prêt à consacrer à un projet de séquestration de carbone en forêt ?

10. Quelle quantité annuelle de tonnes d'équivalent CO₂ (approximativement) seriez-vous prêt à compenser en forêt ?

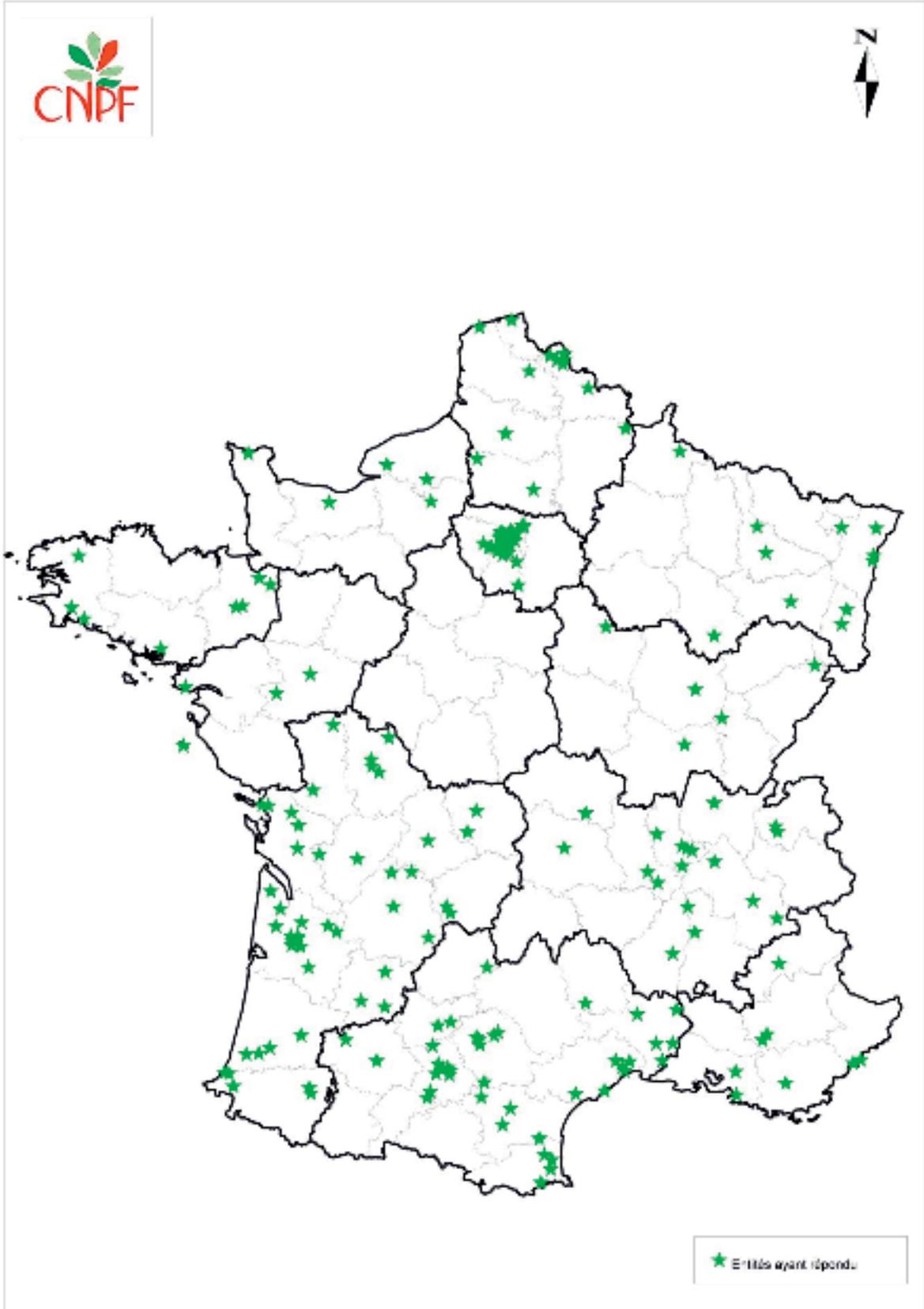
11. Selon vous, où devrait se situer idéalement un tel projet ?

- Dans un autre pays
- Dans votre département
- Dans votre région
- N'importe où en France
- A l'international
- Je ne sais pas

12. Pour quel(s) type(s) de travaux améliorant la séquestration du carbone souhaiteriez-vous participer ?

- Développement de la forêt (reboisement, entretien, gestion durable, etc.)
- Développement de forêts d'intérêt (incendies, tempêtes, sécheresses, etc.)
- Des actions visant à améliorer la croissance et la qualité des arbres
- Des travaux de gestion forestière (entretien, etc.)
- Je ne sais pas
- Autre (vous les précisez)

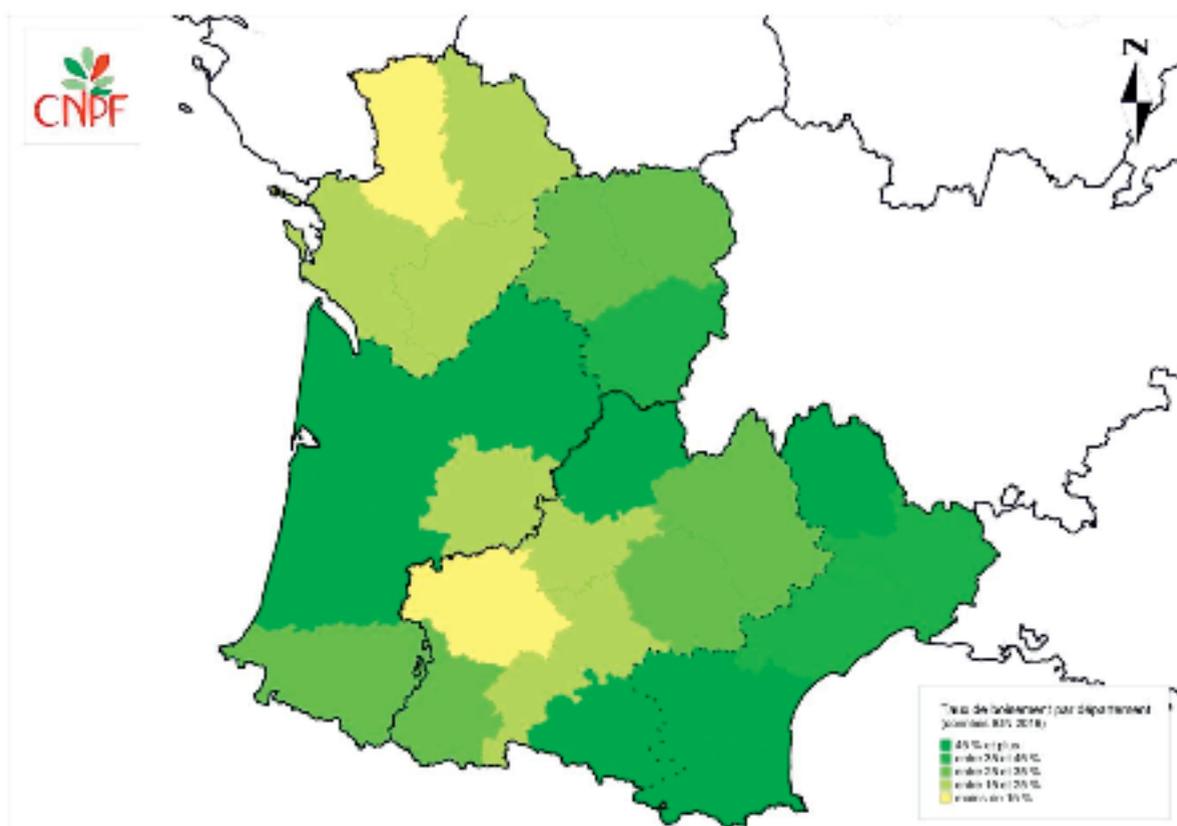
CARTE 1. — LOCALISATION DES ENTITÉS PRIVÉES ET PUBLIQUES AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE (CNPF, 2017)



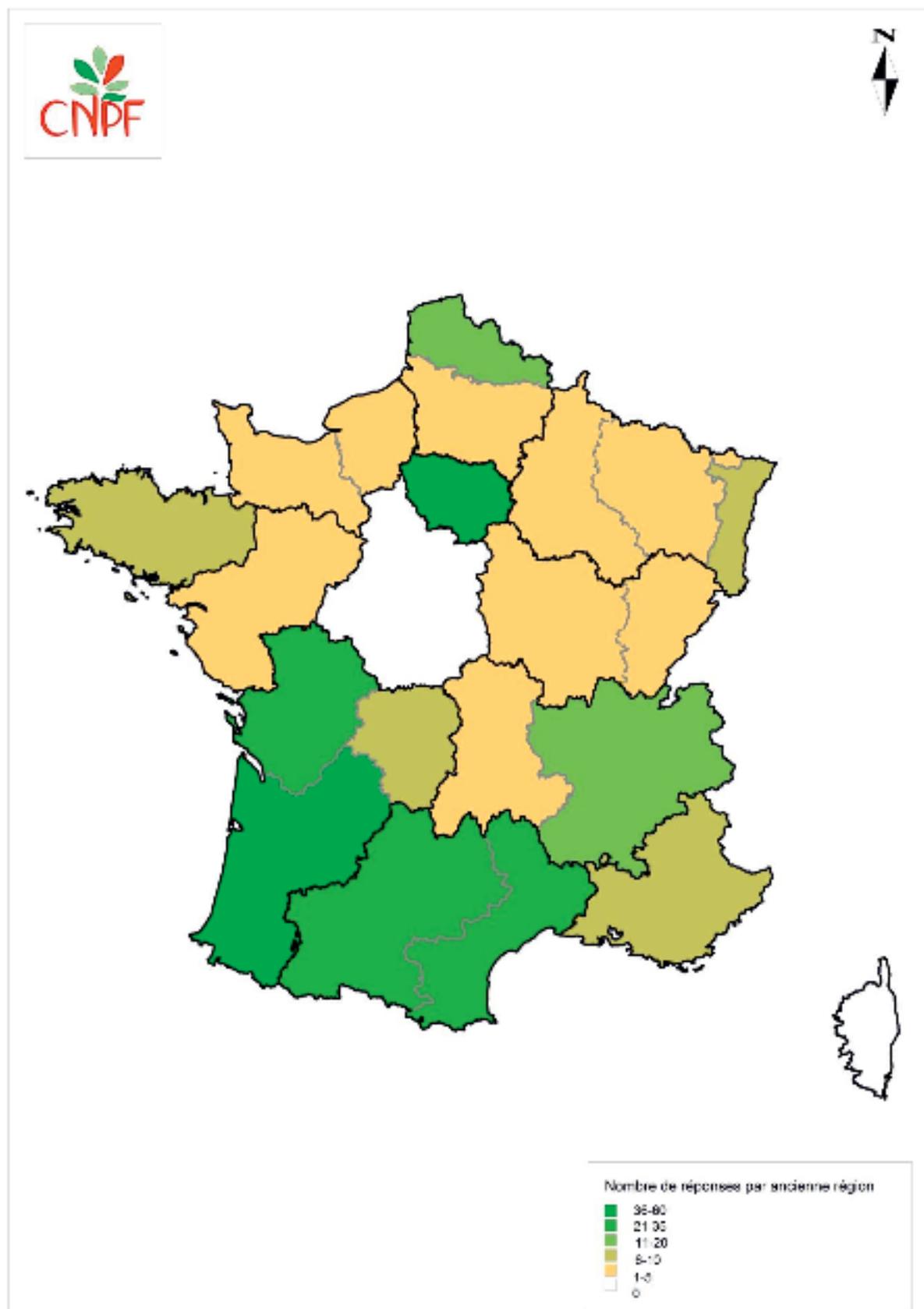
CARTE 2. — LOCALISATION DES ENTITÉS PRIVÉES ET PUBLIQUES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE DANS LA PETITE COURONNE ET À PARIS (CNPF, 2017)



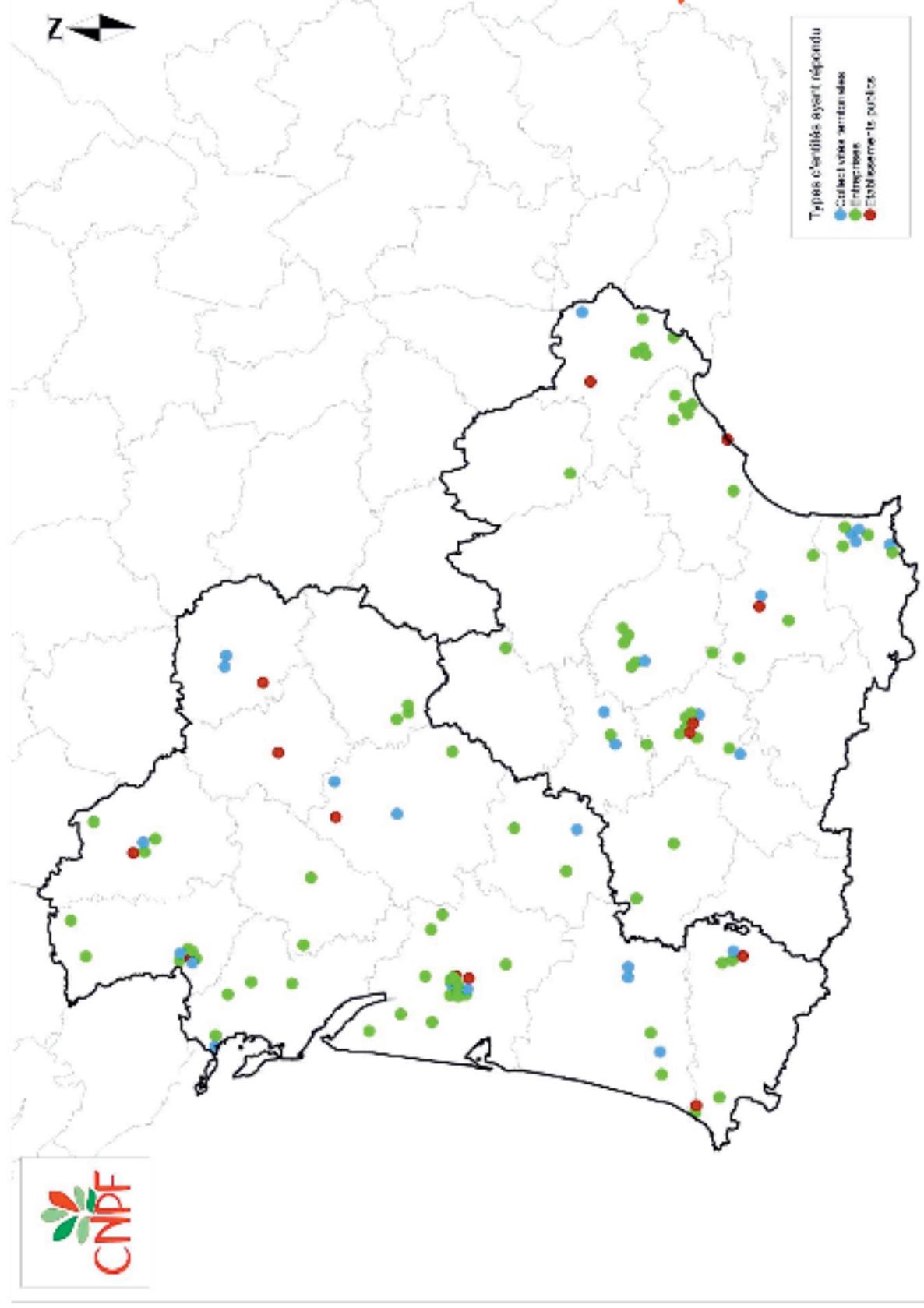
CARTE 3. — TAUX DE BOISEMENT DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE (CNPF, 2017)



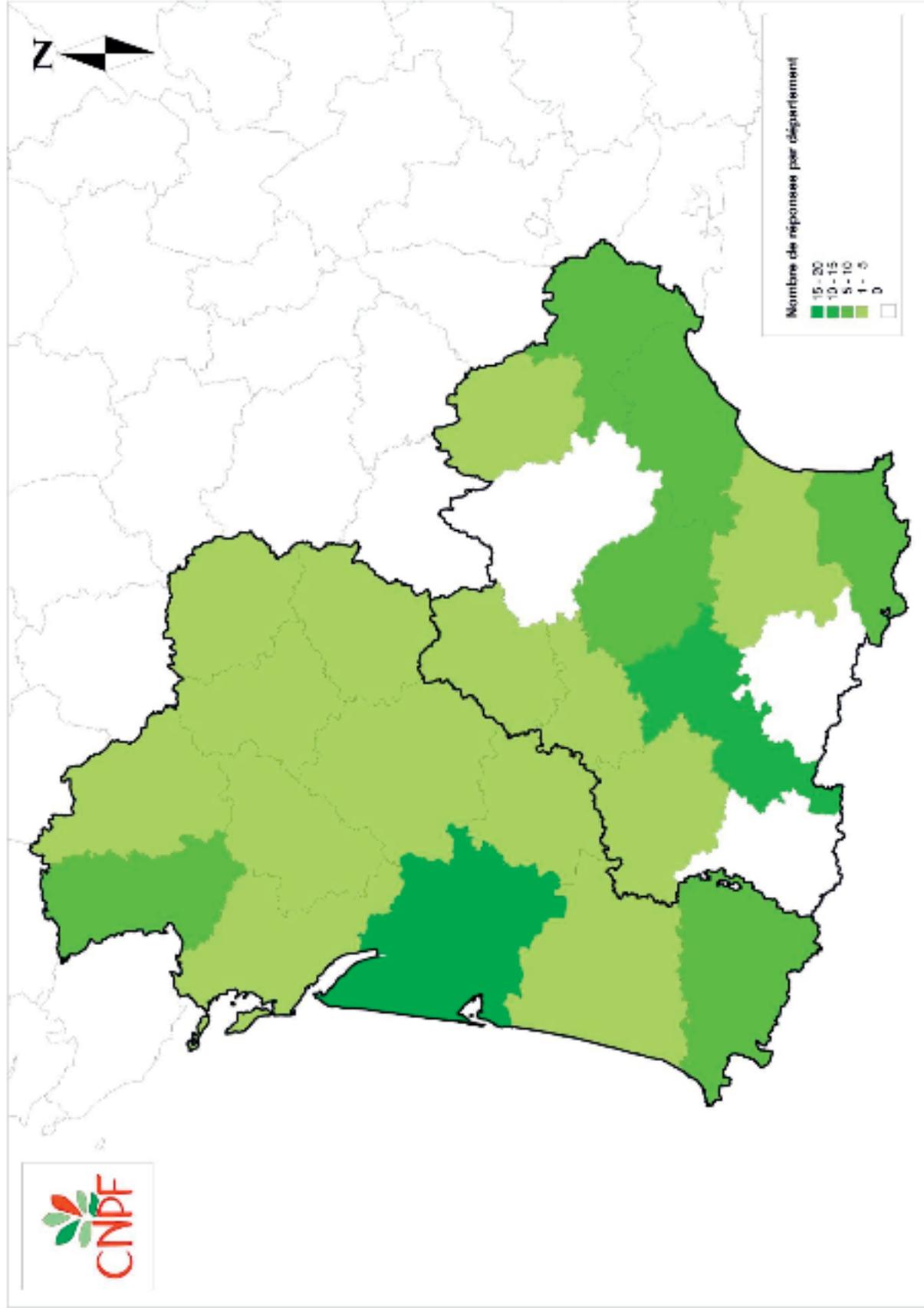
CARTE 4. — NOMBRE DE RÉPONSES À L'ENQUÊTE DU CNPF PAR ANCIENNE RÉGION ADMINISTRATIVE (CNPF, 2017)



CARTE 5. — LOCALISATION DES RÉPONSES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE ET PAR TYPE D'ENTITÉ (CNPF, 2017)



CARTE 6. — NOMBRE DE RÉPONSES DANS LES DÉPARTEMENTS D'OCCITANIE ET DE NOUVELLE AQUITAINE (CNPF, 2017)



En vente à l'Institut pour le développement forestier

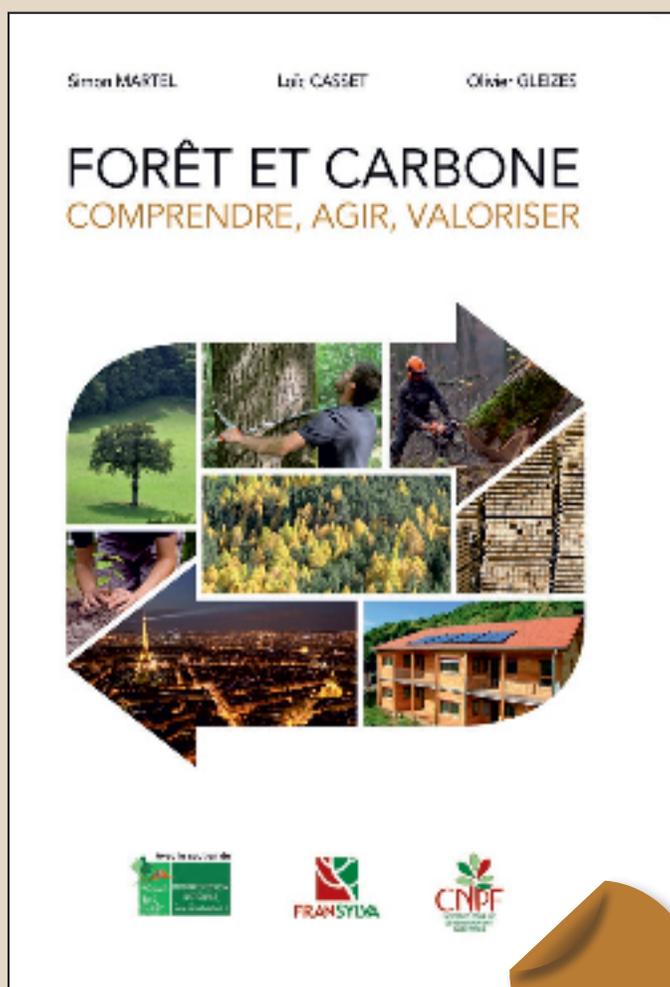
FORÊT ET CARBONE

COMPRENDRE, AGIR, VALORISER

Simon MARTEL

Loïc CASSET

Olivier GLEIZES



Cet ouvrage fournit une synthèse actualisée des connaissances et des outils nécessaires à la réalisation de projets carbone en forêt. À l'issue de la Conférence sur le Climat (COP21), ce livre démontre que la forêt joue un rôle primordial dans la lutte contre le changement climatique. La forêt séquestre chaque année une partie des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (environ 12 % en France) et atténue ainsi les effets du changement climatique. En outre, les produits bois transformés stockent le carbone tout au long de leur vie. Utilisé dans la construction, le bois se substitue à des matériaux énergivores (aluminium, acier, béton, PVC); et utilisé comme combustible, il pallie l'épuisement des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon...). C'est ce qu'on appelle les 3 S : séquestrer, stocker, substituer. Ce livre permet de comprendre et d'optimiser ce triptyque vertueux en forêt.

Il fournit également les outils nécessaires pour réaliser des projets d'atténuation du changement climatique en forêt. Qu'est-ce qu'un itinéraire sylvicole "carbone + "? Quels types de travaux forestiers? Pourquoi regrouper les propriétés? Quelles modalités de financement pour les entreprises ou les collectivités? Quels intérêts pour les forestiers et les financeurs? Le propriétaire qui s'interroge sur la part que peut prendre sa forêt dans l'atténuation du changement climatique, le technicien qui veut développer un projet carbone, l'entreprise ou la collectivité désireuse de participer à l'amélioration de la forêt française au travers de sa politique de développement durable, trouveront dans cet ouvrage synthétique tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

160 pages, format 16 x 24 cm - Éditions CNPF-IDF

Renseignements auprès de la librairie :

CNPF - Institut pour le développement forestier, 47 rue de Chaillot, 75116 Paris, Tél. : 01 47 20 68 39, courriel : idf-librairie@cnpf.fr
site : www.foretpriveefrancaise.com/publications

+ Frais d'envoi 1 ou 2 ex. : 7,50 e
3 à 9 ex. : 9,50 e

19 €



Disponible également en version numérique pour 13,99 e sur l'application gratuite "Librairie des forestiers"



ou à partir d'un ordinateur : <http://www.bit.ly/1Q95gxU>

Le Centre national de la propriété forestière est un établissement public au service des 3,3 millions de propriétaires forestiers pour 12,2 millions d'hectares à vocation de production, soit 74 % de la forêt française. Le CNPF a une mission générale de développement, d'orientation de la gestion et d'amélioration de la production des forêts privées. Un tiers de la forêt privée est gérée selon un document de gestion durable agréé par les 11 délégations régionales du CNPF.

Dans le cadre de ses missions, le CNPF travaille sur la valorisation des services écosystémiques, dont le carbone. Il développe des projets innovants de stockage du carbone avec des forestiers, des entreprises et des collectivités. Ce rapport restitue une enquête sur les attentes d'un grand nombre d'entreprises et de collectivités vis-à-vis de projets forestiers visant à séquestrer une partie de leurs émissions de CO₂.

Olivier Gleizes est ingénieur forestier, il coordonne l'activité "forêt et carbone" au CNPF.

